



Forêt communale de Vendôme

Surface : 227 ha 87 a

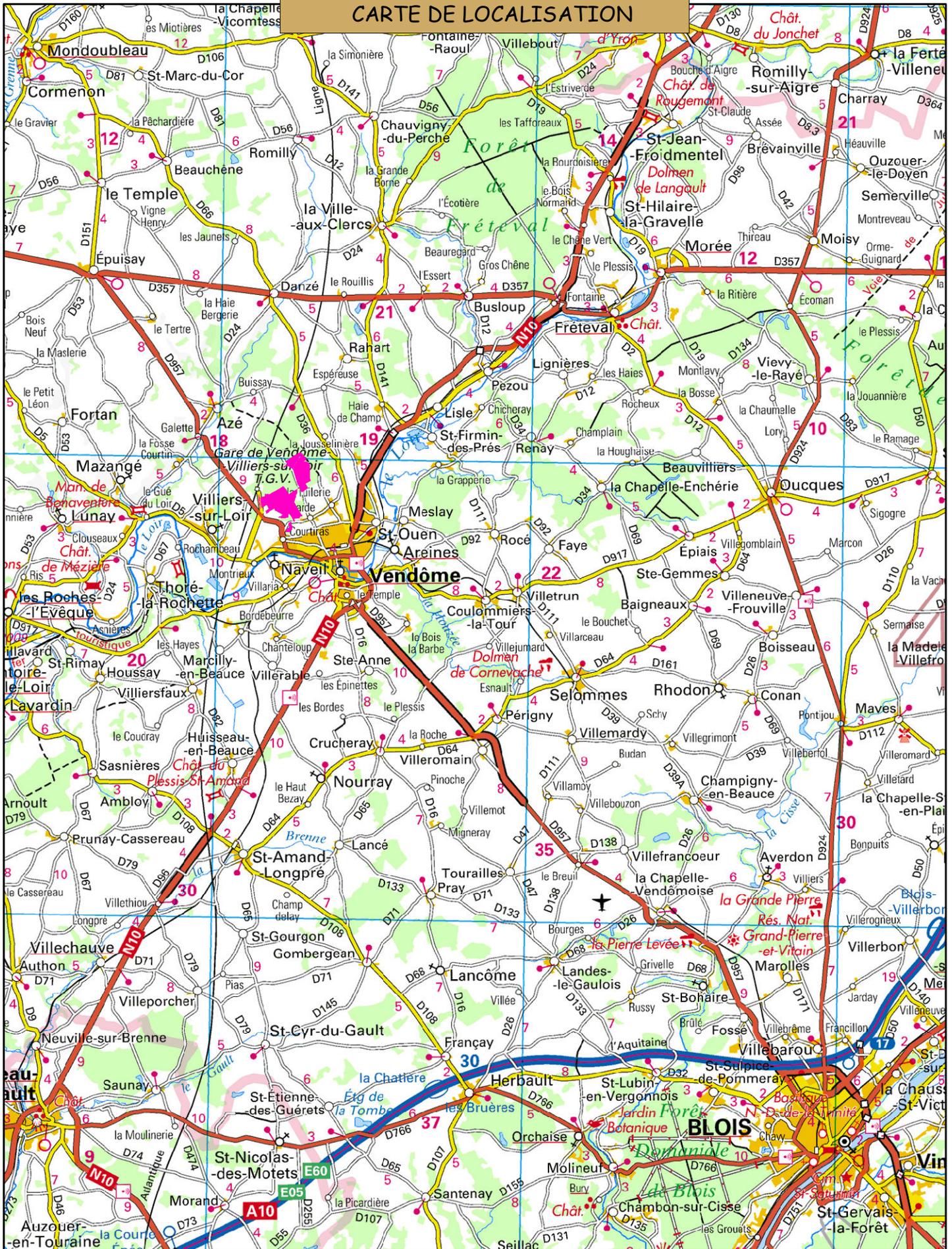
Révision d'aménagement

2014 - 2033



www.onf.fr
Certifié ISO 9001
et ISO 14001

FORET COMMUNALE DE VENDOME (Dépt 41) CARTE DE LOCALISATION



 Forêt communale de Vendôme

© IGN Paris - Scan25®
B. HUCHET - 20 mars 2012
Service aménagement ligérien

AMENAGEMENT DE LA FORET COMMUNALE DE VENDOME 2014 - 2033

Situation

La forêt communale de Vendôme, d'une surface cadastrale de 227,0350 ha, est située dans le département du Loir-et-Cher, au nord de Vendôme.

Elle est constituée de deux cantons distincts : le Bois de l'Oratoire, à l'ouest, acquis par la Ville de Vendôme en 1984, et le Champ de Manœuvres, à l'est, acheté entre 1988 et 1995.

Cette forêt est issue d'un taillis-sous-futaie en voie de conversion en futaie irrégulière par parquets depuis l'aménagement précédent, lequel arrive à terme fin 2013.

Une partie de ces bois a été enrésinée en pin sylvestre et en pin laricio à partir de 1940.

Le premier aménagement date de 1987. Ce nouvel aménagement couvre une période de 20 ans (2014-2033).

Objectifs

La forêt communale de Vendôme est affectée principalement à l'**accueil du public** et à la **protection générale des milieux** (sols, eaux, biodiversité) et des **paysages**, tout en assurant une production de bois d'œuvre feuillus et résineux.

La forêt étant située en périphérie de la ville de Vendôme, l'objectif d'**accueil du public** a été retenu par le propriétaire dès son acquisition.

Elle représente en effet, pour les Vendômois, un lieu de détente et de ressourcement facilement accessible au quotidien. A partir du parking situé à l'ouest du Bois de l'Oratoire, nombreux sont les promeneurs qui parcourent la prairie, parsemée de jeux de plein air, ou qui découvrent les charmes de la forêt en empruntant les nombreux layons qui la traversent.

Le canton du Champ de Manœuvres, plus à l'est, est moins fréquenté par le public. Un parking facilite également le stationnement pour emprunter le chemin de Grande Randonnée qui parcourt ce canton.

Le public ayant facilement accès à de nombreux points en forêt, la gestion des paysages représente un enjeu reconnu sur 160 ha environ et tout particulièrement dans les deux principaux vallons. Les contraintes paysagères sont moins élevées dans le canton du Champ de Manœuvres, plus éloigné.

Ainsi, une grande partie de la forêt est classée en sensibilité paysagère reconnue.



Ci-dessus, point central de la zone d'accueil du public.

Par ailleurs, la forêt étant fréquentée par le public tous les jours, la chasse n'y est pas pratiquée. Une association d'archers dispose d'une convention pour éliminer les nuisibles (fouines, renards) sur les parcelles du Champ de Manœuvres et des Henrielles (parcelle 23). Des battues ponctuelles régulent le renard.

Concernant la production forestière, la potentialité de croissance de cette forêt est de l'ordre de 4 m³/ha/an environ. Elle est fortement liée à la profondeur des sols, selon l'importance de la charge en silex. La carte des stations forestières (**n°2 en annexe**) répertorie ces différents zonages.

Enfin, sur le plan environnemental, aucune réglementation particulière ne concerne ces bois. Il faut cependant évoquer la présence d'une ancienne ZNIEFF de type II (n°5046)

ainsi qu'un Atlas de la Biodiversité, réalisé en 2010 et disponible en Mairie. Il recense la faune et la flore présentes en forêt de Vendôme.

Une trame Verte et Bleue, qui couvre l'ensemble des massifs boisés du Nord-Vendômois, définit les grandes lignes directrices en matière d'écologie. Elle prévoit un programme d'actions de mise en valeur de ces ensembles naturels qui permettront aux espèces animales et végétales de pouvoir communiquer, circuler, s'alimenter, se reproduire, se reposer...

Gestion passée de la forêt



Dans le cadre de la mise en valeur de la **biodiversité**, un programme de restauration et d'entretien des mares a été défini. Ainsi, plusieurs études ont pu être menées avec la collaboration de l'association Perche Nature, suivies de réalisations de certains milieux humides.



Ci-dessus, mare restaurée de la parcelle 30



Bois de l'Oratoire, circuit botanique et de découverte

Au titre de **l'accueil du public** dans sa forêt, le propriétaire a mis en place dans les deux cantons, pendant l'aménagement passé, un réseau de parcours étendus : circuits VTT, équestres, pédestres, sportifs et botaniques. Ces infrastructures sont représentées sur la **carte n° 1** du parcellaire, en annexe.



Panneau de présentation des circuits de promenade cyclotouristique.

Enfin, en ce qui concerne **la gestion forestière**, le traitement en futaie irrégulière par parquets, prévu à l'ancien aménagement, a commencé à être mis en place. Des coupes d'éclaircie dans les résineux et dans les peuplements feuillus ont été réalisées. Cependant, les coupes prévues en régénération n'ont pas été marquées : les diamètres des arbres n'étaient pas suffisants. Elles ont été remplacées par des coupes d'amélioration afin que les arbres puissent encore grossir.

Les prélèvements annuels globaux ont été d'environ 836 m³ de bois (bois d'œuvre et bois d'industrie) soit 3,8 m³/ha/an.

Etudes réalisées. Atouts et contraintes de cette forêt

Afin de décrire les peuplements forestiers en place (nature des essences, densité, âge des arbres...) et afin d'estimer les potentialités en terme de sylviculture, des **inventaires statistiques**, à 1 point par hectare, ont été menés en 2012 sur toute la forêt.

Leur cartographie (**carte n°3**) permet de constater une proportion globale équilibrée entre les feuillus (chêne, châtaignier, bouleau, charme, robinier) et les résineux (pin sylvestre, pin laricio, pin maritime). Le chêne, très présent, est rarement à l'état pur : il est très souvent mélangé à d'autres feuillus ou avec des résineux, ce qui confère à la forêt une garantie de biodiversité et de diversité des paysages à favoriser.

En revanche, les parcelles enrésinées artificiellement ne présentent, très souvent, qu'une seule essence.

Ces inventaires ne révèlent pas de problèmes particuliers de dépérissement ou de peuplements ruinés qui mettraient en question leur maintien sur pied.

Les types de peuplements feuillus sont très liés au relief. Cf. la **carte n°4**. Ainsi, les plateaux sont occupés par des chênes de petits diamètres (20-25 cm), en mélange avec des résineux ou du châtaignier, alors que les vallons contiennent un mélange d'arbres aux diamètres variés (25 à 60 cm). De magnifiques chênes, de diamètres supérieurs à 50 cm, ont ainsi été observés dans les vallons des parcelles 5, 6, 10, 17 et 18.

Par ailleurs, la présence de certains fruitiers sauvages dans les parcelles 34 et 35 (merisier, alisier, cormier), très favorables à l'avifaune et aux sols, pourra être utilement valorisée. Quelques arbres de fort diamètre (chênes parcelle 18, hêtre pourpre parcelle 23, pin laricio parcelle 28) ont également été recensés. Ils figurent sur les cartes n°1 du parcellaire, n°6 des peuplements et n°7 des classements aménagement.

Quelques parcelles résineuses (8B, 14A, 26B) sont arrivées à maturité. La parcelle 32 sera également mure, en fin d'aménagement. Cf. la **carte n°5** des typologies résineuses qui traduit cet âge avancé. Il convient donc de renouveler ces peuplements dans les 20 ans qui viennent, en intégrant la prise en compte des paysages du Bois de l'Oratoire en particulier.

Il s'agit là de la **contrainte majeure** de cette forêt.

Une autre faiblesse que révèlent ces analyses concerne la voirie. En effet, afin de maintenir un espace naturel calme dans les deux cantons, les deux parkings précités concentrent le stockage puis l'enlèvement des bois exploités au détriment, certes léger mais toutefois bien réel, des prix de vente des bois. Ce déficit de voirie carrossable impose des longueurs de débardage plus importantes et impacte, ainsi, le bilan financier de la forêt.

La **carte n°6** des types de peuplements synthétise ces données d'inventaire et nous donne une image actuelle de la forêt.

Propositions de gestion

Les importants efforts d'investissement réalisés pour assurer un **accueil du public** de qualité nécessiteront, dans les 20 ans qui viennent, des entretiens réguliers voire des renouvellements ponctuels de tous ces équipements et des différents circuits.

La gestion et la mise en valeur de la **biodiversité**, au niveau des milieux humides notamment, seront poursuivies en 2014, date échéance de l'actuelle convention.

Concernant la **gestion forestière**, la numérotation des 35 parcelles n'a pas changé pour cet aménagement. En revanche, quelques modifications sont à noter :

* distraction de la parcelle cadastrale BT 13 (0,8664 ha), en vue d'un futur échange avec un riverain, afin d'harmoniser le périmètre de la parcelle forestière 24,

* intégration au régime forestier des parcelles cadastrales BT 42 (0,2417 ha, à inclure à la parcelle 1) et BR1 (0,0471 ha à inclure à la parcelle 20) achetées en 2012 et 2013.

Le tableau des parcelles cadastrales figure en **annexe 1**. La numérisation de ce parcellaire sous SIG (Système d'Information Géographique) fournit une surface technique de gestion de 227,87 ha. Cf. **carte n°1**.

Cette surface évoluera encore dans les années à venir. En effet, suite à l'échange en cours de la parcelle BT 13, le propriétaire demandera le bénéfice du régime forestier pour la parcelle cadastrale 121p. Celle-ci est cartographiée en orangé sur la carte du parcellaire et couvre une surface d'environ 0,25 ha.

Les sensibilités paysagères, tant internes qu'externes, sont cartographiées sur la **carte n°3**. Elles sont très fortes au niveau des vallons, car le regard porte loin à partir des chemins situés en contrebas. Les contraintes deviennent plus modérées quand on arrive sur les plateaux.

Afin d'éviter un vieillissement à long terme d'une partie de la forêt et pour répondre à la préoccupation de ne pas procéder à des coupes à blanc dans ces vallons très visités, le traitement en **futaie irrégulière** a été retenu pour les parcelles **1B, 4B, 5B, 6B, 10B, 12B, 13B, 14B, 15, 18B et 19** soit **39,78 ha**.

Le principe de la futaie irrégulière est de cultiver ensemble des arbres de tous diamètres sans passer par la coupe finale de régénération, laquelle perturbe fortement les paysages. Ces parcelles resteront ainsi boisées et renouvelées en permanence tout en étant rajeunies en continu sur plusieurs aménagements, sans disparition complète de la canopée.

Parmi ces parcelles, plusieurs présentent déjà une certaine structure irrégulière. Ils se prêtent, ainsi, de par leurs caractéristiques, à cette gestion alors que la structure plus régulière des parcelles sur les plateaux induit une conversion vers la futaie régulière.



Une coupe du taillis apportera de la lumière au sol, afin de faire apparaître de jeunes semis (chêne, alisier, châtaignier, ...) qui pourront ainsi devenir de futures perches de la futaie. Une éclaircie dans les réserves de chêne sera également pratiquée afin d'apporter plus de lumière à ces jeunes recrues, sans pour autant créer de trouées.

Ci-contre, apparition de jeunes semis sous la futaie.

Les quatre parcelles arrivées à maturité seront renouvelées pendant cet aménagement : 8A, 14A, 26B et 32, soit une surface totale de **21,96 ha**.

La 8A et la 26B seront régénérées par semis naturels, issus des arbres en place (pin maritime et pin sylvestre). Une coupe à blanc du taillis et un léger crochitage du sol permettront une bonne installation des semis.

Dans les parcelles 14A et 32, le pin laricio sera reconduit par une plantation, avec des protections individuelles, dans le recrû ligneux naturel.

Le mélange feuillu naturel-résineux sera favorisé lors des différents travaux d'entretien ultérieurs afin de minimiser l'impact visuel des coupes à blanc et des travaux et afin de préserver les sols.

Les arbres remarquables, repérés dans les vallons notamment, seront conservés et mis en valeur, lors des passages en coupe d'éclaircie, par un détournement de leur houppier et par une extraction légère du taillis qui pourrait les masquer.

A l'exception de la prairie de la parcelle 22 (**3,61 ha**) orientée vers l'accueil du public et classée **hors sylviculture**, le reste de la forêt, soit **160,40 ha**, est classé en **amélioration**. Ce classement conduira ces peuplements, grâce à plusieurs éclaircies, vers une futaie régulière qui sera mûre dans 2 à 3 aménagements.

Le classement de chaque parcelle figure sur la **carte n°7** et dans le tableau de la page 8.

Bilan technique et financier

L'orientation de la sylviculture, tant vers la futaie régulière que vers l'irrégulier, permettra de prélever annuellement environ :

- * 106 m3 de bois d'œuvre feuillu (diamètre 30&+),
- * 197 m3 de bois d'œuvre résineux (diamètre 25&+),
- * 334 m3 de bois de chauffage ou de trituration (perches de 25&- , taillis, houppiers feuillus et résineux).

Les orientations de cet aménagement permettent également de renouveler les parties âgées de la forêt tout en améliorant les peuplements les plus jeunes par des coupes

d'éclaircie. Les prélèvements globaux, pour cet aménagement, sont de 2,9 m³/ha/an, inférieurs aux précédents (3,4 m³/ha/an en excluant les chablis).

Ce bilan sera bien sûr à consolider suivant les évolutions du programme des coupes et des volumes totaux prélevés.

&-&-&-&-&-&-&

*La gestion forestière s'inscrit dans un système de planification forestière sur le long terme. L'aménagement est renouvelé conformément à la loi d'orientation forestière – Code Forestier – article L 133-1 et suivants. Le **Schéma Régional d'Aménagement du Bassin Ligérien** constitue le cadre de cet aménagement (approbation du Ministre en charge des forêts, par arrêté du 5 août 2011).*

*Les préconisations de cet aménagement sont proposées au regard des principaux constats de l'état des lieux de cette forêt et en cohérence avec les grandes orientations forestières nationales et celles du **SRA**.*

AMENAGEMENT DE LA FORÊT COMMUNALE DE VENDOME

Département (s) : 41 - Loir-et-Cher

2014 - 2033

Surface cadastrale 227.03 50 ha

Surface retenue pour la gestion 227.87 ha

Altitudes extrêmes : 95 m - 140 m

Révision d'aménagement

Schéma régional d'aménagement Bassin ligérien

1. ETAT DES LIEUX - BILAN

1.1 Présentation générale de l'aménagement

Situation administrative	
Nom de l'aménagement	AMENAGEMENT DE LA FORÊT COMMUNALE DE VENDOME
N° Modification d'aménagement	

Numéro du ou des départements de situation	41 - Loir-et-Cher	
Communes de situation	VENDOME	
Région nationale IFN de référence	221- Perche-Gouët et Vendômois	
Schéma régional d'aménagement de référence	Bassin ligérien	

Type d'aménagement forestier	Révision d'aménagement
Arrêté du	
Décision du (modification d'aménagement)	

Période d'application	Année début	Année échéance
		2014

Détail des forêts aménagées		dernier aménagement			
Dénomination	Identifiant national forêt	Surface cadastrale	date arrêté	année de début	année d'échéance
Forêt Communale de Vendôme	F09352R	227.03 50 ha	20/01/1999	1999	2013

Surfaces de l'aménagement	
Surface cadastrale	227.03 50 ha
Surface retenue pour la gestion	227.87 ha
Surface boisée en début d'aménagement	224.26 ha
Surface en sylviculture de production	224.26 ha

COMMENTAIRES :

La surface retenue pour la gestion a été obtenue après une numérisation du parcellaire sous SIG (Système d'Information Géographique), d'où la différence avec la surface cadastrale.

La surface en sylviculture ne comprend pas la parcelle 22 qui contient une prairie, avec un objectif d'accueil du public, et qui est donc classée en "hors sylviculture".

Une parcelle de 0,25 ha, prochainement propriété de la commune, sera intégrée au régime forestier. Elle est cartographiée en orangé sur la carte du parcellaire.

La future surface forestière gérée sera alors de **227,2850 ha**.

1.2 La forêt dans son territoire

Répartition des fonctions principales par niveau d'enjeu (en ha)					
Fonction principale	enjeu sans objet	enjeu faible ou ordinaire ou local	enjeu moyen ou reconnu	enjeu fort	Total
production ligneuse	sans objet 3.61 ha	faible	moyen 163.29 ha	fort 60.97 ha	227.87 ha
biodiversité		ordinaire 227.87 ha	reconnu	fort	227.87 ha
paysage, accueil, eau potable		local 66.07 ha	reconnu 161.80 ha	fort	227.87 ha
protection contre les risques naturels	sans objet 227.87 ha	faible	moyen	fort	227.87 ha

COMMENTAIRES :

Les niveaux d'enjeux (fort, moyen, ...) correspondent à une définition nationale, qui permet de classer les forêts les unes par rapport aux autres avec les mêmes critères.

La surface de 3,61 ha, sans enjeu de **production**, correspond à l'emprise de la prairie. L'enjeu fort de production, sur 60,97 ha, correspond aux résineux en futaie régulière.

Sans classement réglementaire particulier, le niveau d'enjeu de la **biodiversité** est "ordinaire". La gestion quotidienne mise en oeuvre veillera cependant à la valoriser chaque fois que cela sera possible : préservation d'arbres creux ou porteurs de champignons, lorsqu'ils ne sont pas en bordure de chemins, respect des milieux humides lors des exploitations.

La forêt a un enjeu d'**accueil du public** reconnu, à l'exception de la moitié nord du Champ de Manœuvres où il devient ordinaire.

Cadre réglementaire	surface concernée	références ou nom
---------------------	-------------------	-------------------

Aucun statut réglementaire n'est répertorié : Parc national, Réserves, sites, monuments, périmètre captage...

Éléments du territoire orientant les décisions	surface concernée	références ou nom
--	-------------------	-------------------

Il n'existe pas de pas de zonage du territoire pouvant orienter les décisions : Parc régional, Charte Forestière de territoire, ZNIEFF, Natura 2000, plans de prévention...

Menaces fortes imposant des adaptations de gestion	surface concernée
--	-------------------

Il n'existe pas de menace forte : problèmes sanitaires graves, densité d'ongulés, incendie, risques foncier, essence inadaptée.....

Éléments imposant des mesures particulières	surface concernée
---	-------------------

Il n'existe pas d'éléments imposant des mesures particulières : desserte, protection des sols, des eaux de surface, du patrimoine, affouage, dispositifs particuliers...

Autres éléments impactant fortement la gestion de la forêt	surface concernée
--	-------------------

Il n'existe pas d'élément recensé : aéroport, relais hertzien, mitraille, droits d'usage, dégâts de tempête...

1.3 Conditions naturelles et peuplements forestiers

Altitudes extrêmes	minimum	maximum
	95 m	140 m

Unités stationnelles			
Code	Libellé	surface	% surface décrite
BL04	Chênaie-charmaie des milieux riches	17.25 ha	8%
BL06	Chênaie acidiline	41.47 ha	18%
BL07	Chênaie acidiphile	169.15 ha	74%
TOTAL		227.87 ha	

COMMENTAIRES :

Les sols de cette forêt sont très majoritairement acides, avec une contrainte majeure : la charge en silex qui peut être localement forte. Cette contrainte conditionne fortement la production forestière.

L'hydromorphie, très variable selon les endroits, ne pénalise cependant pas trop la production.

Les vallons, enrichis en limons, offrent d'excellentes conditions de croissance.

Cf. en annexe la carte des stations, issue de l'ancien aménagement.

Essences présentes dans la forêt	% de la surface boisée
Libellé	
Chêne rouvre ou pédonculé	49.5%
Pin sylvestre	26.0%
Pin laricio de corse	11.0%
Châtaignier	4.5%
Pin maritime	3.0%
Fruitier	1.0%
Autre feuillu	5.0%
TOTAL	100%

COMMENTAIRES :

Le pourcentage de chacune de ces essences a été obtenu à partir des inventaires statistiques réalisés à la densité de 1 point par hectare dans toute la forêt.

En regroupant les points d'inventaire aux structures et aux essences assez proches, les types de peuplements suivants ont été établis.

Répartition des types de peuplement			
Code	Libellé	surface	% surface décrite
CCCT3	Futaie sur souche de chêne et de châtaignier de diamètre 30-35 cm	14.43 ha	6%
CCHE2	Futaie sur souche de chêne de diamètre 20-25 cm	0.87 ha	0.4%
CCHE3	Futaie sur souche de chêne de diamètre 30-35 cm	21.32 ha	9%
CCHE4	Futaie sur souche de chêne de diamètre 40-45 cm	13.57 ha	6%
CCHE5	Futaie sur souche de chêne de diamètre 50-55 cm	5.10 ha	2%
CCPS3	Futaie sur souche de chêne et de pin sylvestre de diamètre 30-35 cm	5.10 ha	2%
FCPS2	Futaie de chêne et de pin sylvestre de diamètre 20-25 cm	8.96 ha	4%

Répartition des types de peuplement			
Code	Libellé	surface	% surface décrite
FP.L2	Futaie de pin laricio de diamètre 20-25 cm	3.24 ha	1%
FP.L3	Futaie de pin laricio de diamètre 30-35 cm	8.16 ha	4%
FP.L4	Futaie de pin laricio de diamètre 40-45 cm	13.68 ha	6%
FP.S2	Futaie de pin sylvestre de diamètre 20-25 cm	5.73 ha	3%
FP.S3	Futaie de pin sylvestre de diamètre 30-35 cm	28.77 ha	13%
FP.S4	Futaie de pin sylvestre de diamètre 40-45 cm	1.32 ha	1%
FPMC2	Futaie de pin maritime et de chêne de diamètre 20-25 cm	4.36 ha	2%
FPMC4	Futaie de pin maritime et de chêne de diamètre 20-25 cm	8.77 ha	4%
FPMS3	Futaie de pin maritime et de pin sylvestre de diamètre 30-35 cm	0.70 ha	0.3%
FPSC2	Futaie de pin sylvestre et de chêne de diamètre 20-25 cm	4.03 ha	2%
FPSC3	Futaie de pin sylvestre et de chêne de diamètre 30-35 cm	7.96 ha	3%
FPSC4	Futaie de pin sylvestre et de chêne de diamètre 40-45 cm	3.05 ha	1%
SCCT3	Taillis sous futaie de chêne et de châtaignier de diamètre 30-35 cm	1.59 ha	1%
SCHE2	Taillis sous futaie de chêne de diamètre 20-25 cm	1.64 ha	1%
SCHE3	Taillis sous futaie de chêne de diamètre 30-35 cm	2.51 ha	1%
SCHE4	Taillis sous futaie de chêne de diamètre 40-45 cm	3.34 ha	1%
SCHE5	Taillis sous futaie de chêne de diamètre 50 cm&+	1.02 ha	0.4%
SCPS3	Taillis sous futaie de chêne et de pin sylvestre de diamètre 30-35 cm	2.77 ha	1%
TAFR2	Taillis de bouleau avec des résineux de diamètre 20-25 cm	10.96 ha	5%
TCCT3	Taillis de chêne et de châtaignier de diamètre 30-35 cm	3.40 ha	1%
TCHE1	Taillis de chêne de diamètre 10-15 cm	7.55 ha	3%
TCHE2	Taillis de chêne de diamètre 20-25 cm	13.22 ha	6%
TCHE3	Taillis de chêne de diamètre 30-35 cm	3.23 ha	1%
TCPS2	Taillis de chêne et de pin sylvestre de diamètre 20-25 cm	13.91 ha	6%
APRA	Prairie	3.61 ha	2%
TOTAL		227.87 ha	

COMMENTAIRES :

L'état actuel des peuplements reflète bien les potentialités de la forêt :

- * les futaies correspondent aux peuplements résineux en plein. Leur production est soutenue.
- * les taillis actuels sont installés sur des stations pauvres, à forte charge en silex dès la surface. Leur forme est médiocre et ils comportent peu de tiges d'avenir. Seul un enrésinement pourrait laisser espérer une production ligneuse plus importante.
- * les futaies sur souches sont d'anciens taillis qui ont pu être balivés lors des différents passages en coupe. Ils poussent sur des sols suffisamment profonds pour cela.
- * les taillis sous futaie sont au stade intermédiaire entre les taillis pauvres et les futaies sur souche. Ils comportent suffisamment de réserves pour obtenir à terme une futaie sur souche.

2. PROPOSITIONS DE GESTION

2.1 Définition des objectifs de gestion

La note de présentation explicite les principaux objectifs de gestion retenus pour cet aménagement.

Pour mémoire :

- 1/ accueil du public,
- 2/ protection générale des milieux et des paysages,
- 3/ production forestière.

2.2 Traitements, essences objectifs, critères d'exploitabilité

Traitements sylvicoles	surface préconisée	aménagement passé
Futaie régulière dont conversion en futaie régulière	183.56 ha	
Futaie par parquets dont conversion en futaie par parquets		225.01 ha
Futaie irrégulière dont conversion en futaie irrégulière	40.70 ha	
Hors sylviculture de production	3.61 ha	
TOTAL	227.87 ha	

COMMENTAIRES :

La surface classée hors sylviculture de production correspond à la prairie de la parcelle 22.

Vu la fréquentation importante des deux principaux vallons, leurs versants seront gérés en futaie irrégulière (Cf. lexique). Ainsi, aucune coupe à blanc de régénération ne perturbera ces paysages.

En dehors de ces deux principaux vallons, la gestion en futaie régulière et la conversion des peuplements en cours de régularisation seront poursuivies.

Essences objectif et critères d'exploitabilité					
Essences objectif	précisions	surface en sylviculture de product.	%	âge retenu (suivi surfacique)	diamètre retenu
Chêne sessile		90.92 ha	40.5%	180	70
Pin sylvestre		85.97 ha	38.3%	100	50
Pin laricio de corse		25.93 ha	11.6%	80	50
Pin maritime		10.48 ha	4.7%	60	55
Alisier torminal	Avec un mélange de merisier	10.96 ha	4.9%	80	50
TOTAL		224.26 ha			

COMMENTAIRES :

Les critères d'exploitabilité de ces essences sont définis dans les Schémas Régionaux d'Aménagement (SRA). Il s'agit des essences qui seront présentes à la fin de l'aménagement.

2.3 Effort de régénération

Aménagement passé	surface
Surface à régénérer prévue	14.82 ha
Surface effectivement régénérée	0.00 ha
Surface détruite en cours d'aménagement non reconstituée (incendie, tempête, gibier, problème sanitaire)	0.00 ha

COMMENTAIRES :

Les parcelles prévues en régénération ont été passées en coupes d'amélioration car les arbres n'avaient pas atteint le diamètre d'exploitabilité pour être régénérées.

Nouvel aménagement			
Traitements avec renouvellement suivi en surface	183.56 ha		
Surface d'équilibre (Se)	35.87 ha		
Surface disponible à l'ouverture en régénération (Sd)	50.81 ha		
Contrainte de vieillissement guidant l'ouverture en régé. (Sv)	17.51 ha		
F.régulière : surface du groupe de régénération (GR)	21.96 ha		
F.parquets : surf. cumulée des parquets à renouveler			
Surface à ouvrir (So)	21.96 ha		
Surface à terminer (St)	21.96 ha		
Surface à reconstituer ou prévue à boiser (<i>sans coupe</i>)			
Traitements en Taillis ou TSF	0.00 ha		
Traitements avec renouvellement non suivi en surface	40.70 ha		
Cible surface terrière à l'équilibre (voir directive territoriale)	15 m ²		
Cible densité de perches à l'équilibre	15 tiges		
Etat général de maturité des peuplements	globalement vieillie		
Indicateurs de renouvellement	cible calculée	valeur observée	note forêt
Surface terrière	15 m ²	12.4 m ²	
% de la surface avec une régénération satisfaisante	40%	15%	
Densité de perches (densité mini fixée par directive territoriale)	30 tiges	15 tiges	
Surface moyenne annuelle à passer en coupe	2.04 ha		

COMMENTAIRES :

La **surface d'équilibre Se** est calculée, par essence, pour les parcelles classées en traitement régulier, selon les âges d'exploitabilité précisés ci-dessus. Les surfaces classées en irrégulier ne sont pas concernées par ce calcul.

Se= 20 x (69,71ha/180ans + 79,10ha/100ans + 24,27ha/80ans + 10,48ha/60ans+10.96ha/80) = **35,87 ha**

Surface disponible Sd (cf. fichier en annexe n°3) : sont concernées les parcelles qui ont les critères minimum d'exploitabilité, fournis par le SRA : 60 cm pour le chêne sessile et 45 cm pour les pins. Seule la parcelle 26 (pin maritime et pin sylvestre) est disponible à la régénération dès le début de l'aménagement, soit 11,48 ha. Au cours de cet aménagement, 39,33 ha deviendront disponibles : parcelle 8 (pin maritime), 14 (pin maritime) et 32 (pin laricio). Soit un total de **50,81 ha**.

A noter que dans l'aménagement suivant, 46,64 ha seront disponibles à la régénération.

Un certain nombre de parcelles (cf. fichier de l'annexe 4) contiennent des pins isolés qui ont déjà atteint le diamètre d'exploitabilité. Dans les parcelles très fréquentées par le public, ils seront conservés au titre des paysages et de la biodiversité. Dans des endroits moins visités, zone feuillue de la parcelle 26 par exemple, les plus gros seront extraits lors des coupes de régénération de l'unité de gestion voisine. En revanche, les chênes de grosses sections, observés dans les vallons (parcelles 5, 6, 10, 17 et 18) seront conservés. Une éclaircie à leur profit sera mise en oeuvre.

Contrainte de **vieillessement Sv** :

Les critères concernant cette contrainte sont les suivants :

* l'âge, connu ou estimé à dire d'expert, comparé avec l'âge limite indiqué dans les SRA. En l'occurrence, 230 ans pour le chêne sessile de qualité moyenne et 120 ans pour les pins.

* une faible durée de survie biologique (état sanitaire, déstabilisation...)

* le fait qu'une régénération soit déjà entamée et qu'il faille la terminer.

Calculée sur le prochain aménagement, seules les parcelles 8A, 14 A et 26 présentent des contraintes de durée de survie : présence de champignons sur certains pins, trouées dans la parcelle 14A, suite à des chablis. La surface de cette contrainte de vieillissement est de **17,51 ha**.

La **surface du groupe de régénération** retenu est de **21,96 ha**. Elle correspond aux parcelles où les peuplements ne gagnent plus à vieillir sur le plan économique : parcelles 8A, 14A, 26A et 32. Les pins maritime surannés de la parcelle 26B seront extraits afin de faire prospérer les feuillus présents de bonne qualité.

Cette surface est inférieure à la surface d'équilibre car le reste de la forêt n'a pas encore atteint les diamètres d'exploitabilité.

Les régénérations seront toutes terminées à la fin de l'aménagement, soit **St = 21,96 ha**.

2.4 Classement des unités de gestion

Classement		Parcelle	UG	Surface totale	Surface en sylv.	Surface à ouvrir en régé.	Surf. à terminer en régé.	Rotation	Division		
Code	Libellé										
ABM	Amélioration bois moyen	1	A	5.44	5.44			12			
IRR	Irrégulier	1	B	6.04	6.04			12			
APB	Amélioration petit bois	2	U	3.97	3.97			12	Peuplement pauvre en capital sur pied		
APB	Amélioration petit bois	3	U	4.20	4.20			12	Peuplement pauvre en capital sur pied		
ABM	Amélioration bois moyen	4	A	3.14	3.14			12	Peuplement pauvre en capital sur pied		
IRR	Irrégulier	4	B	1.77	1.77			12			
ABM	Amélioration bois moyen	5	A	1.64	1.64			12			
IRR	Irrégulier	5	B	5.16	5.16			12			
ABM	Amélioration bois moyen	6	A	5.80	5.80			12			
IRR	Irrégulier	6	B	2.05	2.05			12			
ABM	Amélioration bois moyen	7	U	3.78	3.78			12			
R3	Régénération en 3è période	8	A	3.26	3.26	3.26	3.26		A éclaircir avant la régénération		
APB	Amélioration petit bois	8	B	0.87	0.87			8			
APB	Amélioration petit bois	9	U	4.96	4.96			10			
APB	Amélioration petit bois	10	A	3.15	3.15			10			
IRR	Irrégulier	10	B	3.65	3.65			12			
APB	Amélioration petit bois	11	U	4.03	4.03			10			
ABM	Amélioration bois moyen	12	A	5.56	5.56			10			
IRR	Irrégulier	12	B	0.83	0.83			12			
ABM	Amélioration bois moyen	13	A	5.93	5.93			12			
IRR	Irrégulier	13	B	1.66	1.66			12			
R4	Régénération en 4è période	14	A	2.77	2.77	2.77	2.77				
IRR	Irrégulier	14	B	2.17	2.17			12			
IRR	Irrégulier	15	U	5.10	5.10			12			
ABM	Amélioration bois moyen	16	U	8.33	8.33			12			
ABM	Amélioration bois moyen	17	U	4.60	4.60			12			
ABM	Amélioration bois moyen	18	A	7.49	7.49			12			
IRR	Irrégulier	18	B	3.34	3.34			12			
IRR	Irrégulier	19	U	10.50	10.50			12			
ABM	Amélioration bois moyen	20	U	5.34	5.34			12			
ABM	Amélioration bois moyen	21	U	4.49	4.49			12			

Classement		Parcelle	UG	Surface totale	Surface en sylv.	Surface à ouvrir en régé.	Surf. à terminer en régé.	Rotation	Division		
Code	Libellé										
HSY	Hors sylviculture	22	U	3.61							
AGB	Amélioration gros bois	23	U	6.37	6.37			12			
APB	Amélioration petit bois	24	U	4.64	4.64			12			
APB	Amélioration petit bois	25	U	3.37	3.37			12	Peuplement pauvre en capital sur pied		
ABM	Amélioration bois moyen	26	A	6.16	6.16			12			
R1	Régénération en 1ère période	26	B	5.32	5.32	5.32	5.32				
ABM	Amélioration bois moyen	27	U	8.96	8.96			12			
ABM	Amélioration bois moyen	28	U	3.43	3.43			12	Peuplement pauvre en capital sur pied		
APB	Amélioration petit bois	29	U	6.35	6.35			12	Peuplement pauvre en capital sur pied		
ABM	Amélioration bois moyen	30	U	4.46	4.46			12			
AGB	Amélioration gros bois	31	U	6.62	6.62			12			
R4	Régénération en 4è période	32	U	10.61	10.61	10.61	10.61		A éclaircir avant la régénération		
AGB	Amélioration gros bois	33	U	12.87	12.87			12			
APB	Amélioration petit bois	34	A	4.40	4.40			12			
AGB	Amélioration gros bois	34	B	3.12	3.12			12			
APB	Amélioration petit bois	35	U	6.56	6.56			12			
Totaux				227.87	224.26	21.96	21.96				

COMMENTAIRES :

Préambule : Suivant la volonté du propriétaire, la prise en compte de la quiétude du public a primé sur les rotations recommandées des coupes d'éclaircie.

Ainsi, dans le but de limiter dans le temps les perturbations des exploitations par rapport au public et dans le but de les concentrer géographiquement, les passages en coupe ont été regroupés par périodes de quatre ans au niveau de la forêt.

Il en résulte, pour certaines parcelles, un allongement des rotations : 10 ans ou 12 ans au lieu de 8 ans pour les éclaircies des petits bois et 12 ans au lieu de 10 ans pour les parcelles gérées en irrégulier.

Ces rotations ont cependant prévu de regrouper des parcelles similaires afin d'optimiser la commercialisation en proposant des produits homogènes. **Cf. carte 8.**

Les martelages des parcelles gérées en irrégulier (coupes jardinatoires) tendront à équilibrer, localement, toutes les classes de diamètres tout en favorisant l'apport de lumière diffuse au sol par un contrôle des taillis trop développés.

A mi-période entre chaque passage en coupe dans les peuplements traités en irrégulier, des travaux de mise en lumière de quelques semis dominants seront réalisés afin de limiter la concurrence des adventices (taillis, ligneux divers, ronce).

2.5 Programme d'actions : coupes

Année	Unité de programmation de coupe			Groupe	Surface UG totale	Surface à désigner	Type de peuplement	Code coupe	Observations
	P ^{lie}	UG	N° de peuplement						
2014-2018	26	B		R1	5.32 ha	5.32 ha	FPSC4	RE	Coupe d'ensemencement des pins sylvestre
2014	1	B	5	IRR	6.04 ha	3.54 ha	SCPS3	JA	Coupe jardinatoire
2014	4	B		IRR	1.78 ha	1.78 ha	TCHE3	JA	Coupe jardinatoire
2014	5	A		ABM	1.64 ha	1.64 ha	CCHE3	ABM	
2014	5	B		IRR	5.16 ha	5.16 ha	CCHE5	JA	Coupe jardinatoire
2014	6	A		ABM	5.80 ha	5.80 ha	TCHE3	ABM	
2014	6	B		IRR	2.05 ha	2.05 ha	TCHE3	JA	Coupe jardinatoire
2014	10	B		IRR	3.65 ha	3.65 ha	CCHE5	JA	Coupe jardinatoire
2014	14	B		IRR	2.17 ha	2.17 ha	SCHE4	JA	Coupe jardinatoire
2014	25	U		APB	3.37 ha	3.37 ha	TCHE1	APB	
2014	29	U		APB	6.35 ha	6.35 ha	FP.M2	APB	
2014	32	U		R4	10.61 ha	10.61 ha	FP.L4	ABM	Eclaircie des pins laricio
2014	34	A		APB	4.40 ha	4.40 ha	TAFR2	APB	Ouverture de la ligne 34/35 et détournage des feuillus précieux
2014	35	U		APB	6.56 ha	6.56 ha	TAFR2	APB	Ouverture de la ligne 34/35 et détournage des feuillus précieux
2018	8	A		R3	3.26 ha	3.26 ha	FPMC4	ABM	Détournage des houppiers des pins et éclaircie du taillis
2018	8	B		APB	0.87 ha	0.87 ha	CCHE2	APB	Eclaircie du taillis
2018	12	B		IRR	0.83 ha	0.83 ha	FPSC3	JA	Coupe jardinatoire
2018	13	A		ABM	5.93 ha	5.93 ha	FP.L3	ABM	
2018	13	B		IRR	1.66 ha	1.66 ha	FP.L3	JA	Coupe jardinatoire
2018	15	U		IRR	5.10 ha	5.10 ha	CCPS3	JA	Coupe jardinatoire
2018	17	U		ABM	4.60 ha	4.60 ha	CCHE3	ABM	
2018	18	A		ABM	7.49 ha	7.49 ha	CCHE3	ABM	
2018	18	B		IRR	3.34 ha	3.34 ha	CCHE3	JA	Coupe jardinatoire
2018	19	U		IRR	10.50 ha	10.50 ha	CCHE3	JA	Coupe jardinatoire
2018	20	U		ABM	5.34 ha	5.34 ha	CCHE3	ABM	
2018	21	U		ABM	4.49 ha	4.49 ha	CCHE3	ABM	
2018	23	U		AGB	6.37 ha	6.37 ha	CCHE4	ABM	
2018	30	U		ABM	4.46 ha	4.46 ha	TCPS2	APB	
2022	1	A		ABM	5.44 ha	5.44 ha	FP.S2	ABM	
2022	2	U		APB	3.97 ha	3.97 ha	FPSC3	APB	Coupe sanitaire, faible éclaircie
2022	3	U		APB	4.20 ha	4.20 ha	TCPS2	APB	Coupe sanitaire, faible éclaircie
2022	7	U		ABM	3.78 ha	3.78 ha	SCHE3	APB	Coupe sanitaire, faible éclaircie
2022	11	U		APB	4.03 ha	4.03 ha	FPSC2	APB	
2022	12	A		ABM	5.56 ha	5.56 ha	FPSC3	ABM	
2022	16	U		ABM	8.33 ha	8.33 ha	FP.S3	ABM	

Année	Unité de programmation de coupe			Groupe	Surface UG totale	Surface à désigner	Type de peuplement	Code coupe	Observations
	P ^{le}	UG	N° de peuplement						
2022	26	A		ABM	6.16 ha	6.16 ha	TCHE3	AGB	Extraction des plus gros pins maritime et éclaircie du taillis
2022	27	U		ABM	8.96 ha	8.96 ha	FCPS2	APB	Eclaircie au profit des pins sylvestre
2022	28	U		ABM	3.43 ha	3.43 ha	TCPS2	APB	
2022	31	U		AGB	6.62 ha	6.62 ha	FPSC3	ABM	
2022	33	U		AGB	12.87 ha	12.87 ha	FP.S3	ABM	
2022	34	B		AGB	3.12 ha	3.12 ha	FP.S3	ABM	
2024-2028	8	A		R3	3.26 ha	3.26 ha	FPMC4	RE	Coupe d'ensemencement des pins maritime
2026	1	B		IRR	6.04 ha	6.04 ha	SCPS3	JA	Coupe jardinatoire
2026	4	A		ABM	3.14 ha	3.14 ha	TCHE3	APB	Coupe sanitaire, faible éclaircie
2026	4	B		IRR	1.77 ha	1.77 ha	TCHE3	JA	Coupe jardinatoire
2026	5	A		ABM	1.64 ha	1.64 ha	CCHE3	ABM	
2026	5	B		IRR	5.16 ha	5.16 ha	CCHE5	JA	Coupe jardinatoire
2026	6	A		ABM	5.80 ha	5.80 ha	TCHE3	ABM	
2026	6	B		IRR	2.05 ha	2.05 ha	TCHE3	JA	Coupe jardinatoire
2026	8	B		APB	0.87 ha	0.87 ha	CCHE2	APB	Eclaircie du taillis
2026	9	U		APB	4.96 ha	4.96 ha	FP.L2	APB	Coupe sanitaire, faible éclaircie
2026	10	A		APB	3.15 ha	3.15 ha	TCHE2	APB	Coupe sanitaire, faible éclaircie
2026	10	B		IRR	3.65 ha	3.65 ha	CCHE5	JA	Coupe jardinatoire
2026	14	B		IRR	2.17 ha	2.17 ha	SCHE4	JA	Coupe jardinatoire
2026	24	U		APB	4.64 ha	4.64 ha	TCHE1	APB	
2026	25	U		APB	3.37 ha	3.37 ha	TCHE1	APB	
2026	29	U		APB	6.35 ha	6.35 ha	FP.M2	APB	
2026	34	A		APB	4.40 ha	4.40 ha	TAFR2	APB	Eclaircie au profit des feuillus précieux
2026	35	U		APB	6.56 ha	6.56 ha	TAFR2	APB	Eclaircie au profit des feuillus précieux
2029-2033	14	A		R4	2.77 ha	2.77 ha	FP.L4	RA	Coupe rase des pins laricio
2029-2033	32	U		R4	10.61 ha	10.61 ha	FP.L4	RA	Coupe rase des pins laricio
2030	12	B		IRR	0.83 ha	0.83 ha	FPSC3	JA	Coupe jardinatoire
2030	13	A		ABM	5.93 ha	5.93 ha	FP.L3	ABM	
2030	13	B		IRR	1.66 ha	1.66 ha	FP.L3	JA	Coupe jardinatoire
2030	15	U		IRR	5.10 ha	5.10 ha	CCPS3	JA	Coupe jardinatoire
2030	17	U		ABM	4.60 ha	4.60 ha	CCHE3	ABM	
2030	18	A		ABM	7.49 ha	7.49 ha	CCHE3	ABM	
2030	18	B		IRR	3.34 ha	3.34 ha	CCHE3	JA	Coupe jardinatoire
2030	19	U		IRR	10.49 ha	10.49 ha	CCHE3	JA	Coupe jardinatoire
2030	20	U		ABM	5.34 ha	5.34 ha	CCHE3	ABM	
2030	21	U		ABM	4.49 ha	4.49 ha	CCHE3	ABM	
2030	23	U		AGB	6.37 ha	6.37 ha	CCHE4	ABM	
2030	30	U		ABM	4.46 ha	4.46 ha	TCPS2	APB	

Indicateur de suivi : surface terrière (G) à récolter	
G total à récolter durant aménagement	1 200 m ²
volume bois fort total à récolter durant aménagement	12 820 m ³

COMMENTAIRES :

Les coupes jardinatoires rechercheront à équilibrer toutes les classes de diamètres et à baisser le volume de taillis pour éclairer le sol.

2.5 Programme d'actions : travaux

Code Travaux sylvicoles (ITTS)	Libellé des travaux	Unités de gestion (facultatif)	Surface travaillée (ha)	Précautions / Observations	Coût total indicatif	I/E*
1P.S1	Régénération naturelle de pin sylvestre	26_B	5.32	1ère période d'aménagement. Comprenant un broyage en plein, 2 dégagements manuels et mécaniques puis 2 dépressages	10 640 €	I
1P.M1	Régénération naturelle de pin maritime	8_A	3.26	3ème période d'aménagement. Comprenant un broyage en plein, 2 dégagements manuels et mécaniques puis 2 dépressages	8 970 €	I
3P.L1	Plantation de pin laricio avec protections individuelles	14_A	2.77	4ème période d'aménagement. Comprenant un broyage en plein, la fourniture et la mise en place de 560 plants/ha de pins en godet, la fourniture et la pose de protections individuelles, 2 dégagements manuels et mécaniques. Le coût indiqué ne comprend que 80% du coût total car le 2ème dégagement ne sera réalisé que lors de l'aménagement suivant.	10 752 €	I
3P.L1	Plantation de pin laricio avec protections individuelles	32_U	10.61	4ème période d'aménagement. Comprenant un broyage en plein, la fourniture et la mise en place de 560 plants/ha de pins en godet, la fourniture et la pose de protections individuelles, 2 dégagements manuels et mécaniques. Le coût indiqué ne comprend que 80% du coût total car le 2ème dégagement ne sera réalisé que lors de l'aménagement suivant.	41 192 €	I
JA	Travaux dans les parcelles gérées en irrégulier	1_B, 4_B, 5_B, 6_B, 10_B, 12_B, 13_B, 14_B, 15_U, 18_B et 19_U	39.78	4 à 5 ans après la coupe de futaie irrégulière, nettoyage au profit des semis dominants : 2 passages pendant l'aménagement	35 800 €	I
			61.74	Total	107 354 €	
soit annuellement					5 368 €/an	

* Investissement ou Entretien

COMMENTAIRES :

La réalisation de ces travaux de régénération permettra d'assurer le renouvellement de la forêt et d'obtenir des peuplements rajeunis et de qualité.

Les travaux en futaie irrégulière consisteront à sortir quelques semis dominants de la concurrence des adventices (taillis de charme, de noisetier, de bois blanc) afin d'assurer en permanence le renouvellement de la futaie.

Travaux d'infrastructure (description)	Localisation	Long. (m) ou q ^{té}	Précautions / Observations	Coût total indicatif	I/E*
Total				0 €	
soit annuellement				0 €/an	

* Investissement ou Entretien

COMMENTAIRES :

Pas de travaux de voirie programmé pendant cet aménagement.

Travaux non sylvicoles (description)	Localisation	Quantité	Précautions / Observations	Coût total indicatif	I/E*
Fourniture et pose de plaques de parcelles	Forêt	140	En moyenne, 4 plaques par parcelle	2 100 €	I
Total				2 100 €	
soit annuellement				105 €/an	

COMMENTAIRES :

Le renouvellement des plaques de parcelles s'impose : certaines ont disparu, d'autres sont abîmées. La localisation des parcelles est indispensable pour une bonne organisation des chantiers (marchands de bois, équipes d'ouvriers, débardeurs, secours éventuels...)

Les travaux prévus dans la parcelle 1B ne sont pas prévus dans la partie nouvellement acquise de la parcelle 1B où ils ne semblent pas, a priori, indispensables.

2.6 Engagement environnemental

Engagement environnemental lié au maintien de vieux bois		Surface boisée
Surfaces en vieillissement	Ilots de vieillissement (groupe ILV)	0 ha
	RBD : surface boisée avec maintien de Très Gros Bois	0 ha
Surfaces en sénescence	Ilots de sénescence (groupe ILS)	0 ha
	RBI : surface boisée (dans la limite de 500 ha)	0 ha
	Autre surface boisée hors sylviculture sur le long terme	0 ha

COMMENTAIRES :

Il n'y a pas d'îlot particulier classé en vieillissement ou en sénescence. En revanche, la présence de plusieurs arbres remarquables (gros chênes dans la parcelle 18, hêtre pourpre dans la parcelle 23, gros pin laricio dans la parcelle 28, arbres aux diamètres conséquents dans les vallons) incitera à développer cette gestion d'un patrimoine aux ressources variées.

Le traitement en irrégulier de certaines parcelles a été retenu pour optimiser cette diversité.

Engagement environnemental retenu par le propriétaire	Retenu oui / non
Maintien de milieux ouverts, de zones humides et de lisières diversifiées	oui
Constitution d'une trame d'arbres disséminés à haute valeur biologique (morts, sénescents, à cavités)	oui
Conservation des éléments particuliers essentiels à la survie de certaines espèces (bois mort au sol, souches hautes...)	oui
Privilégier, chaque fois que possible, la régénération naturelle des essences adaptées et la sylviculture de peuplements mélangés	oui
Calendrier des coupes et travaux évitant le dérangement des espèces rares ou protégées dans les périodes sensibles de leur cycle vital	oui

COMMENTAIRES :

Ces prescriptions viendront en complément des règles d'usage de gestion pérenne, déjà mises en œuvre dans le précédent aménagement.

Compatibilité gestion proposée et objectifs Natura 2000	Résultat expertise
Natura 2000 : Niveau de compatibilité Docob et gestion préconisée	Sans objet - aucun site Natura 2000

3. RECAPITULATIFS - INDICATEURS DE SUIVI

Production biologique estimée	
en m ³ /ha/an sur surface sylviculture	4.5 m ³ /ha/an
soit sur l'ensemble en sylviculture	1 009 m ³ /an

Bilan annuel des récoltes	prévisible	passé*	conditionnel
Feuillus (f)	196 m ³ /an	335 m ³ /an	
Résineux (r)	266 m ³ /an	201 m ³ /an	
Total tiges (1 = f + r)	462 m ³ /an	535 m ³ /an	0 m ³ /an
Taillis, houppiers (2)	179 m ³ /an	134 m ³ /an	
Total bois fort (1 + 2)	641 m³/an	669 m³/an	0 m³/an
dont % de prod. accid.		7.5%	
soit en m³/ha/an sur la surface totale retenue :	2.8 m³/ha/an	2.9 m³/ha/an	0.0 m³/ha/an
soit en m³/ha/an sur surf. en sylviculture de production :	2.9 m³/ha/an	3.0 m³/ha/an	0.0 m³/ha/an
Volume annuel des affouages possibles			

Répartition des volumes par type de coupe	prévisible	passé*	conditionnel
Régénération	207 m ³ /an		
Amélioration	386 m ³ /an	669 m ³ /an	
Autres (dont irrégulier)	48 m ³ /an	0 m ³ /an	0 m ³ /an

Bilan financier annuel en euros de l'année	prévisible	passé*	conditionnel
Recettes bois (<i>frais d'exploitation des bois façonnés déduits</i>)	11 247 €	6 398 €	
Recettes chasse	0 €	0 €	
Autres recettes	0 €	68 €	
<i>Subventions et aides possibles</i>			
Dépenses travaux sylvicoles	5 368 €	1 400 €	
Dépenses travaux infrastructure		1 221 €	
Dépenses travaux non sylvicoles	105 €	7 393 €	
Frais de garderie (forêts de collectivités)	1 128 €	1 676 €	0 €
Contribution à l'ha (Forêts des collectivités)	456 €		
Bilan annuel	4 190 €	-5 224 €	0 €
soit en €/ha/an sur surface retenue pour la gestion	18 €	-23 €	0 €
soit en €/ha/an sur surf. en sylviculture de production	19 €	-23 €	0 €

* Période du bilan passé : 1999 - 2013

COMMENTAIRES :

Les prélèvements sont inférieurs à la production estimée. C'est en partie dû au fait qu'un seul passage en éclaircie, sur 50 ha environ, a pu être programmé en raison des contraintes d'accueil du public et du regroupement des coupes par zone géographique.

Consultations et obligations réglementaires	date
Délibération de la collectivité propriétaire	

ETUDE REALISEE PAR :

Direction de l'étude et rédaction : Bruno HUCHET

Etude de terrain et inventaires : Frédéric DELANDRE et Pascal MAILLET

Cartographie : Bruno HUCHET

Rédigé le 12/12/2013
par le chef du projet d'aménagement
Signé : Bruno HUCHET

Vérifié le 15/12/2013
par le resp. de l'unité aménagement
Signé : Jean-Marc LINDER

Proposé le 18/12/2013
par le resp. aménagement de l'Agence
Signé : Véronique BERTIN

Parcelles cadastrales relevant du régime forestier

Commune de situation	Section	N° parcelle	Lieu-dit	Surface totale (ha)	Surface relevant du régime forestier (ha)	Observations
			Total =>	227.03 50	227.03 50	
Vendôme	BR	1	Les Bigotteries	0.47 10	0.47 10	
Vendôme	BS	184	Les Henrielles	6.34 98	6.34 98	
Vendôme	BT	42	Bois de l'Oratoire	2.41 70	2.41 70	
Vendôme	BT	125	Bois de l'Oratoire	1.23 49	1.23 49	
Vendôme	BT	130	Bois de l'Oratoire	128.73 50	128.73 50	
Vendôme	BT	185	Bois de l'Oratoire	1.34 05	1.34 05	
Vendôme	BT	208	Forêt de Vendôme	67.19 16	67.19 16	
Vendôme	BT	209	Forêt de Vendôme	19.29 52	19.29 52	

Prévision de recettes bois annuelles

Détail des prévisions de récolte et recettes bois							
Volume bois fort annuel en m3				Recettes prévisibles produits ligneux			
essences et diamètres			prévisible	passé	PU estimé (€/m3)	prévisible (€/an)	passé (€/an)
Feuillus	Chêne	50 et +	24		75	1 800 €	
		30 - 45	39		40	1 560 €	
		25 et -	57		20	1 140 €	
		Total	120			4 500 €	
	Hêtre	40 et +				0 €	
		30 - 35				0 €	
		25 et -				0 €	
		Total	0			0 €	
	Peuplier					0 €	
	Aut. Feuillus		76		10	760 €	
	Total Feuillus		196	280		5 260 €	
Résineux	Pin Sylvestre	25 et +	84		25	2 100 €	
		20 et -	27		5	135 €	
	Pin Maritime	25 et +	23		25	575 €	
		20 et -	7		5	35 €	
	Pin laricio	25 et +	87		20	1 740 €	
		20 et -	34		5	170 €	
	Autres résineux	25 et +	3		20	60 €	
		20 et -	1		5	5 €	
	Total Résineux		266	220		4 820 €	
	Global	Total tiges		462	500		10 080 €
Taillis & Houppiers feuillus			135	170	7	945 €	
Houppiers Rx			44		5	222 €	
Total général			641	670		11 247 €	6 398 €

Critères de disponibilité à la régénération

Parcelle	Surface	Diamètre au début aménagement par essence inventoriée dominante	Diamètre en fin du 1er amgt	Surface disponible début 1er amgt	Surface disponible fin 1er amgt = "en cours"	Diamètre en fin du 2è amgt	Surface disponible fin 2è amgt	Surface de vieillissement
1	11.48	0.24	0.34			0.44	11.48	
2	3.97	0.37	0.45			0.53		
3	4.20	0.33	0.41			0.49		
4	4.91	0.40	0.48			0.56		
5	6.80	0.44	0.52			0.60	6.80	
6	7.85	0.34	0.42			0.50		
7	3.78	0.24	0.34			0.44	3.78	
8A	3.26	0.37	0.47		3.26	0.57		3.26
8B	0.87							
9	4.96	0.27	0.37			0.47	4.96	
10	6.80	0.36	0.44			0.52		
11	4.03	0.31	0.41			0.51	4.03	
12	6.39	0.33	0.43		6.39	0.53		
13	7.59	0.27	0.35			0.43		
14A	2.77	0.39	0.49		2.77	0.59		2.77
14B	2.17	0.43	0.51			0.59	2.17	
15	5.10	0.34	0.42			0.50		
16	8.33	0.29	0.39			0.49	8.33	
17	4.60	0.35	0.43			0.51		
18	10.83	0.41	0.49			0.57		
19	10.50	0.41	0.49			0.57		
20	5.34	0.35	0.43			0.51		
21	4.49	0.38	0.46			0.54		
22	3.61							
23	6.37	0.42	0.50			0.58		
24	4.64	0.34	0.42			0.50		
25	3.37	0.23	0.31			0.39		
26B	5.32	0.46	0.56	5.32		0.66		5.32
26A	6.16	0.45	0.55	6.16		0.65		6.16
27	8.96	0.33	0.41			0.49		
28	3.43	0.36	0.46		3.43	0.56		
29	6.35	0.29	0.37			0.45		
30	4.46	0.28	0.36			0.44		
31	6.62	0.35	0.43			0.51		
32	10.61	0.38	0.48		10.61	0.58		
33	12.87	0.33	0.43		12.87	0.53		
34	7.52	0.25	0.35			0.45	7.52	
35	6.56	0.24	0.32			0.40		
	227.87			11.48	39.33		49.07	17.51

Couleurs des essences inventoriées prépondérantes :

 Chêne et fruitiers
 Pin maritime

 Pin sylvestre
 Pin laricio

Surface disponible en début amgt : 11.48 0.00

Surface disponible en cours : 39.33 **50.81**

Surface de vieillissement : 17.51

Régénération : 21.96

Unités de peuplements et unités de gestion

Parcelle	Numéro de peuplement de description	Surface	Type de peuplement de description	Surface terrière (m²/ha)	Unité de Gestion	Surface de l'unité de gestion	Essence objectif	Type de peuplement Unité de gestion	Classement national	Classement territorial
CCOD_PRF	CCOD_UEP	QSRET_UEP	CTTP_UEP	QGH_UEP	CCOD_UG	QSRET_UGS	CESOB_UGS	CPERE_UGS	CGRPN_UG	CGRPL_UG
1	2	5.44	FP.S2	23	A	5.44	P.S	FP.S2	AME	ABM
	1	2.77	SCPS3	8	B	6.04	P.S	SCPS3	IRR	IRR
	3	0.48	CCHE4	7						
	4	0.29	FP.S2	23						
	5	2.50	FP.S2	23						
2	1	1.57	FPSC3	12	U	3.97	CHE	FPSC3	AME	APB
	2	2.40	TCHE2	12						
3	1	4.20	TCPS2	9	U	4.20	CHE	TCPS2	AME	APB
4	1	3.14	TCCT3	7	A	3.13	CHE	TCHE3	AME	ABM
	2	1.51	SCCT3	7	B	1.78	CHE	TCHE3	IRR	IRR
	3	0.26	TCCT3	7						
5	1	1.57	CCHE3	16	B	5.16	CHE	CCHE5	IRR	IRR
	2	3.59	CCHE5	16						
	3	1.64	SCHE2	7	A	1.64	CHE	SCHE2	AME	ABM
6	1	3.65	TCHE2	9	A	5.80	CHE	TCHE3	AME	ABM
	2	1.53	CCHE4	14						
	3	0.62	CCHE3	9						
	4	0.55	CCHE3	9	B	2.05	CHE	TCHE3	IRR	IRR
	5	0.72	CCHE4	14						
	6	0.78	TCHE2	9						
7	1	0.70	FPMS3	15	U	3.78	CHE	SCHE3	AME	ABM
	2	2.51	SCHE3	12						
	3	0.57	FP.L3	15						
8	2	3.26	FPMC4	10	A	3.26	P.M	FPMC4	REG	R3
	1	0.87	CCHE2	8	B	0.87	P.M	CCHE2	AME	APB
9	1	3.24	FP.L2	12	U	4.96	P.L	FP.L2	AME	APB
	2	1.72	TCPS2	7						
10	1	1.70	TCHE2	8	A	3.15	CHE	TCHE2	AME	APB
	4	1.45	CCHE4	15						
	2	1.94	CCHE4	15	B	3.65	CHE	CCHE5	IRR	IRR
	3	1.51	CCHE5	12						
	5	0.20	TCHE2	8						
11	1	4.03	FPSC2	13	U	4.03	P.S	FPSC2	AME	APB
12	1	5.56	FPSC3	16	A	5.56	P.S	FPSC3	AME	ABM
	2	0.83	FPSC3	16	B	0.83	P.S	FPSC3	IRR	IRR
13	1	5.93	FP.L3	11	A	5.93	P.L	FP.L3	AME	ABM
	2	1.66	FP.L3	11	B	1.66	P.L	FP.L3	IRR	IRR
14	2	2.77	FP.L4	13	A	2.77	P.L	FP.L4	REG	R4
	1	1.87	SCHE4	19	B	2.17	CHE	SCHE4	IRR	IRR
	3	0.17	FP.L4	13						
	4	0.13	FP.L4	13						
15	1	5.10	CCPS3	10	U	5.10	CHE	CCPS3	IRR	IRR
16	1	7.82	FP.S3	15	U	8.33	P.S	FP.S3	AME	ABM
	2	0.51	CCHE3	21						
17	1	4.15	CCHE3	16	U	4.60	CHE	CCHE3	AME	ABM
	2	0.45	SCHE4	16						
18	1	1.42	TCPS2	12	A	7.49	CHE	CCHE3	AME	ABM
	2	4.94	CCHE3	13						
	3	0.32	SCHE4	13						
	4	0.81	SCHE5	13						
	5	2.89	CCHE3	13	B	3.34	CHE	CCHE3	IRR	IRR
	6	0.24	SCHE4	13						
	7	0.21	SCHE5	13						
19	1	0.08	SCCT3	17	U	10.50	CHE	CCHE3	IRR	IRR
	1	5.68	CCCT3	17						
	2	0.54	FP.S3	10						
	3	4.20	CCHE3	17						

Parcelle	Numéro de peuplement de description	Surface	Type de peuplement de description	Surface terrière (m²/ha)	Unité de Gestion	Surface de l'unité de gestion	Essence objectif	Type de peuplement Unité de gestion	Classement national	Classement territorial
20	1	1.08	CCHE4	17	U	5.34	CHE	CCHE3	AME	ABM
	2	4.26	CCCT3	11						
21	1	4.49	CCCT3	14	U	4.49	CHE	CCHE3	AME	ABM
22	1	3.61	APRA	0	U	3.61			HSY	HSY
23	1	6.37	CCHE4	14	U	6.37	CHE	CCHE4	AME	AGB
24	2	4.18	SCHE4	14	U	4.64	CHE	TCHE1	AME	APB
	3	0.46	SCHE4	14						
25	1	3.37	TCHE1	6	U	3.37	CHE	TCHE1	AME	APB
26	1	1.54	TCHE3	12	A	6.16	CHE	TCHE3	AME	ABM
	2	4.62	FPMC4	15						
	3	3.05	FPSC4	20	B	5.32	P.S	FPSC4	REG	R1
	4	1.38	TCHE3	12						
	5	0.89	FPMC4	15						
27	1	8.96	FCPS2	16	U	8.96	P.S	FCPS2	AME	ABM
28	1	1.32	FP.S4	14	U	3.43	P.S	TCPS2	AME	ABM
	2	2.11	TCPS2	5						
29	1	4.36	FPMC2	11	U	6.35	P.M	FP.M2	AME	APB
	2	1.99	TCHE2	8						
30	1	4.46	TCPS2	8	U	4.46	P.S	TCPS2	AME	ABM
31	1	4.42	FP.S3	21	U	6.62	P.S	FPSC3	AME	AGB
	2	2.20	CCHE3	12						
32	1	10.61	FP.L4	24	U	10.61	P.L	FP.L4	REG	R4
33	1	12.87	FP.S3	19	U	12.87	P.S	FP.S3	AME	AGB
34	1	4.40	TAFR2	8	A	4.40	P.S	TAFR2	AME	APB
	2	3.12	FP.S3	13	B	3.12	P.S	FP.S3	AME	AGB
35	1	6.56	TAFR2	3	U	6.56	P.S	TAFR2	AME	APB
		227.87				227.87				

LEXIQUE DES TERMES FORESTIERS

A**Age optimum d'exploitabilité**

Age souhaitable de récolte des arbres les plus vieux, réputés "mûrs".

Aménagement

Document qui, au vu d'un ensemble d'analyses et de synthèses, fixe les objectifs à atteindre et planifie les interventions (coupes et travaux). L'aménagement est rédigé par le gestionnaire, puis soumis à la validation du propriétaire, et fait ensuite l'objet d'un arrêté (préfectoral pour les forêts non domaniales, ministériel sinon).

B**Balivage**

Choix et désignation des baliveaux à chaque passage en coupe dans un taillis sous futaie.

Baliveau

Brin de taillis ou tige de franc pied (issue de semis) maintenu lors d'une coupe de taillis ou de taillis sous futaie pour constituer une réserve.

C**Conversion**

Traitement qui fait passer d'un taillis ou d'un taillis sous futaie à une futaie, en conservant les mêmes essences principales. La conversion proprement dite est réalisée lors des opérations de régénération à partir de semences (semis naturels, plantations...).

D**Dégagement**

Opération culturale consistant dans les jeunes régénérations (semis ou plantations), à favoriser la croissance des essences objectifs en luttant contre la végétation concurrente.

Dépressage

Opération consistant, dans les jeunes régénérations, à diminuer la densité des semis (ou plants) des essences objectifs.

Disponibilité à la régénération

Parcelle ayant atteint, pour une essence donnée, le diamètre minimal requis (cf. Schéma Régional d'Aménagement) pour éventuellement être mise en régénération.

Durée de survie

Délai séparant l'âge limite d'un peuplement de son âge actuel.

E**Eclaircie**

Opération culturale consistant surtout à favoriser la croissance des meilleurs sujets de l'une ou des essences objectifs en supprimant (progressivement) les concurrents.

Effort de régénération (ou surface à régénérer) d'équilibre

Surface à régénérer pour maintenir l'équilibre ou pour parvenir à l'équilibre des classes d'âges.

Equilibre des classes d'âges

Si l'on considère l'ensemble des arbres qui constituent un peuplement forestier et si on les répartit dans une suite continue de classes d'âge de même amplitude, on dit que les classes d'âge sont en équilibre lorsqu'elles occupent toutes des surfaces égales).

Essence dominante (ou prépondérante)

C'est l'essence la plus représentée dans l'étage dominant d'un peuplement.

Essence principale

C'est l'essence qui détermine la sylviculture à appliquer.

Essence principale objectif

C'est l'essence désignée pour rester ou pour devenir, à terme, l'essence principale.

Essence secondaire

Essence associée à une essence principale dans un but cultural, écologique, économique ou esthétique. Essence principale et essences secondaires forment les essences objectifs.

F**Futaie**

1. Stade de développement d'un peuplement équienne, non issu de rejets de souches, au-delà du perchis (dans la gradation : fourré, gaulis, perchis, futaie).
2. Peuplement, ensemble d'arbres, non issus de rejets de souches, éduqués de manière telle que certains au moins ont atteint ou atteindront le stade de la futaie.
3. Synonyme de réserve dans un taillis sous futaie, arbre ou ensemble d'arbres maintenus sur pied lors du recépage du taillis.
4. Pour mémoire, régime de la futaie (cf. régime).

Futaie irrégulière

Structure d'un peuplement où les diamètres présents sont très hétérogènes au sein d'une même parcelle (par exemple, présence d'arbres de diamètres 15 cm à 60 cm). Lorsque le mélange de ces calibres est continu dans l'espace, on parle d'une futaie irrégulière pied à pied. Si les arbres sont regroupés par plages de diamètres identiques, on a une futaie irrégulière par bouquets ou parquets.

Futaie régulière

- La structure régulière ou structure de futaie régulière est celle d'un peuplement où tous les arbres ont sensiblement le même âge sur la surface d'une parcelle (d'une unité de gestion).
- Une parcelle est traitée en futaie régulière quand le traitement appliqué s'efforce de maintenir la structure régulière ou de faire évoluer la structure vers une structure régulière : à chaque coupe, elle est soumise à un seul type d'opérations sylvicoles, adaptées à la classe d'âge du peuplement.

G**Groupe d'amélioration**

Unités de gestion traitées en futaie régulière sur lesquelles l'aménagement prévoit essentiellement des opérations d'amélioration (éclaircie, coupe sanitaire).

Groupe de régénération

Groupe de parcelles traitées en futaie régulière sur lesquelles l'aménagement prévoit essentiellement des opérations de régénération.

H**Histogramme des classes d'âge**

Représentation graphique de la répartition des surfaces occupées par les diverses classes d'âge d'un peuplement forestier.

Hors-sylviculture

Un ensemble d'unités de gestion est classé hors sylviculture lorsque aucun objectif de production lié à l'état boisé ne paraît justifier, même à terme, une intervention sylvicole.

I

Ilot de sénescence

Peuplement forestier, riche en biodiversité et constitué principalement d'arbres très âgés, dans lequel aucune coupe ni aucuns travaux ne seront pratiqués pendant plusieurs aménagements.

Itinéraire de sylviculture

Pour chaque catégorie de travaux sylvicoles, bien définie par l'objectif (par exemple régénération naturelle de chêne) et les conditions (types de peuplement, conditions stationnelles), la "norme de travaux" est le détail technique descriptif et le devis estimatif des tâches élémentaires successives qui doivent permettre d'obtenir les meilleurs résultats au meilleur prix (par exemple assainissement et nettoyage de terrain, travail du sol, traitements phytosanitaires, dégagements).

P

Parcelle forestière

La plus petite unité territoriale de gestion, la plus homogène possible, notamment quant aux conditions écologiques (stationnelles). Sa surface est comprise entre 2 et 20 ha suivant la taille de la forêt.

Peuplement ruiné

Peuplement très appauvri en futaies, qui n'est plus capable d'évoluer vers un peuplement complet, ni d'assurer un ensemencement naturel, ni de donner des produits qui pourraient financer les travaux de régénération (même à terme).

R

Régénération (surface régénérée)

Une surface est régénérée lorsqu'elle porte un nouveau peuplement, c'est-à-dire un nombre suffisant de jeunes sujets (semis, plants...) des essences recherchées, vigoureux, bien "installés", et affranchis de tout couvert et abri.

Régime

Expression utilisée pour distinguer les modes de renouvellement des peuplements forestiers.

- . Dans le régime du taillis, le renouvellement (il s'agit d'un rajeunissement plutôt que d'une véritable régénération dans le cas général) s'effectue à partir de rejets de souches ou de drageons.
- . Dans le régime de la futaie, le peuplement est régénéré à partir de semences (semis ou plants).
- . Le régime du taillis sous futaie associe en principe les deux modes précédents, une partie des réserves pouvant être issue de semis.

Réserve

Arbre maintenu sur pied lors du passage en coupe dans un taillis sous futaie ; ou encore, dans un taillis sous futaie, tous les arbres autres que les brins de taillis et plus âgés que le taillis. (Ces "réserves" sont encore appelées des "futaies" par opposition au taillis).

Rotation

Délai séparant deux passages successifs d'une coupe de même nature (régénération, éclaircie...) sur la même unité de gestion.

S

Schéma Régional d'Aménagement (ou S.R.A.)

Document d'orientation de la gestion forestière des forêts publiques non domaniales, approuvé par le ministre en charge des forêts. Il recommande notamment les essences à utiliser pour les reboisements et précise les critères d'exploitabilité des principales essences.

Sous-parcelle

Partie de la parcelle, constituant une unité de gestion distincte mais temporaire, imposée par l'état des peuplements.

Station

Etendue de terrain homogène dans ses conditions physiques et biologiques.

Structure d'un peuplement

Dans un sens très général, organisation dans l'espace des éléments d'un peuplement forestier, considérés du point de vue du régime, des âges, des dimensions, des étages...

En matière d'aménagement, une définition plus précise et plus utilitaire peut être adoptée : c'est l'organisation des éléments d'un peuplement forestier, considérés du seul point de vue des âges, sur la surface d'une unité de gestion (parcelle ou sous-parcelle) ; autrement dit la manière dont les tiges se répartissent, par âge, sur la surface d'une unité de gestion.

Surface d'équilibre

Surface occupée par l'ensemble des arbres d'une classe d'âge gérés en futaie régulière.

Surface terrière d'un arbre (ou d'un peuplement)

Superficie (exprimée en m²) de la section orthogonale de la tige (ou des tiges) à 1,30 m du sol, la section étant supposée circulaire. Au niveau du peuplement, cette mesure, relativement facile à prendre, donne une bonne idée du volume sur pied (capital). (NB : je te parlais de « richesse » des peuplements mais en jargon forestier c'est l'idée de « capital sur pied », je ne suis pas sûre qu'il faille écrire « richesse ».)

T

Taillis

Type de peuplement : ensemble de tiges de même âge, issues de rejets de souches et groupées en cépées sur chaque souche.

Taillis sous futaie

Type de peuplement : mélange d'un taillis et d'arbres feuillus d'âges divers, essentiellement sur souches (réserves).

Traitement

Le traitement sylvicole caractérise la nature et l'organisation des opérations sylvicoles dans une unité de gestion. Il conduit l'évolution de la structure du peuplement forestier

Traitement en taillis

Traitement applicable à certaines essences feuillues (chêne, charme, châtaignier, etc...). Toutes les tiges sont périodiquement (tous les 20 ou 30 ans) coupées près du sol : de nouvelles pousses, les "rejets", se développent sur la section ou à son voisinage, et perpétuent le peuplement. Ce traitement est impropre à toute production de bois d'oeuvre, les tiges n'atteignant jamais des dimensions suffisantes.

Traitement en taillis sous futaie

C'est un traitement mixte à la fois de taillis et de futaie irrégulière sur la même parcelle ; à chaque exploitation du taillis, quelques tiges du taillis et quelques sujets issus de semis sont conservés pour former des arbres, des futaies, destinés à la production de bois d'oeuvre.

Traitement en futaie

Traitement permettant d'obtenir des arbres dont les fûts sont individualisés et élagués, propres à fournir du bois d'oeuvre.

Le traitement en **futaie régulière** permet d'avoir, au niveau d'une forêt, tous les stades du développement des arbres : du jeune semis à l'arbre adulte et mûr. Chaque unité de gestion ne comporte qu'une classe d'âge. L'impact visuel le plus important se situe au moment du

renouvellement. En régénération naturelle, il se fait par des coupes progressives qui permettront aux semis de s'installer sous les « parents », lesquels disparaîtront à leur profit. Si une substitution d'essence a lieu, le renouvellement sera fait par une coupe à blanc suivie d'une plantation. Ce traitement en futaie régulière induit une période de travaux, sans recettes (25 à 30 ans pour du chêne) suivie d'une période de récolte (150 ans pour du chêne), sans dépenses.

Dans un traitement en **futaie irrégulière**, chaque unité de gestion comporte toutes les classes d'âges (ou de diamètres) en même temps. Le couvert forestier est permanent : il n'y a pas de disparition complète de tous les arbres au même moment. Le rajeunissement se fait en continu, tout au long de la vie de l'arbre. Récoltes et travaux sont diffus et réalisés en permanence de façon régulière.

U

Unité de gestion

Division élémentaire de la forêt. C'est la plus petite unité territoriale de planification (objectifs et suivi de la gestion), la plus homogène possible, notamment par ses conditions stationnelles.

PRINCIPAUX SIGLES UTILISES :

ABM : amélioration des bois moyens

AGB : amélioration des gros bois

AJP : amélioration des jeunes peuplements

AME : groupe d'amélioration

APB : amélioration des petits bois

CCHE3 : futaie sur souche de chêne sessile de diamètre 30-35 cm

CCCT3 : futaie sur souche de chêne et de châtaignier diamètre 30-35 cm

CCPS3 : futaie sur souche de chêne et de pin sylvestre de diamètre 30-35 cm

FCPS2 : futaie de chêne et de pin sylvestre diamètre 20-25 cm

FP.L2 : futaie de pin laricio diamètre 20-25 cm

FPMC4 : futaie de pin maritime et de chêne de diamètre 40-45 cm

FPMS3 : futaie de pin maritime et sylvestre de diamètre 30-35 cm

FP.S3 : futaie de pin sylvestre diamètre 30-35 cm

FPSC2 : futaie de pin sylvestre et de chêne de diamètre 20-25 cm

SCCT3 : taillis sous futaie de chêne et de châtaignier diamètre 30-35 cm

SCHE3 : taillis sous futaie de chêne de diamètre 30-35 cm

SCHE4 : taillis sous futaie de chêne de diamètre 40-45 cm

SCHE5 : taillis sous futaie de chêne de diamètre 50-55 cm

TAFR2 : taillis de bouleau et de résineux de diamètre 20-25 cm

TCHE2 : taillis de chêne de diamètre 20-25 cm

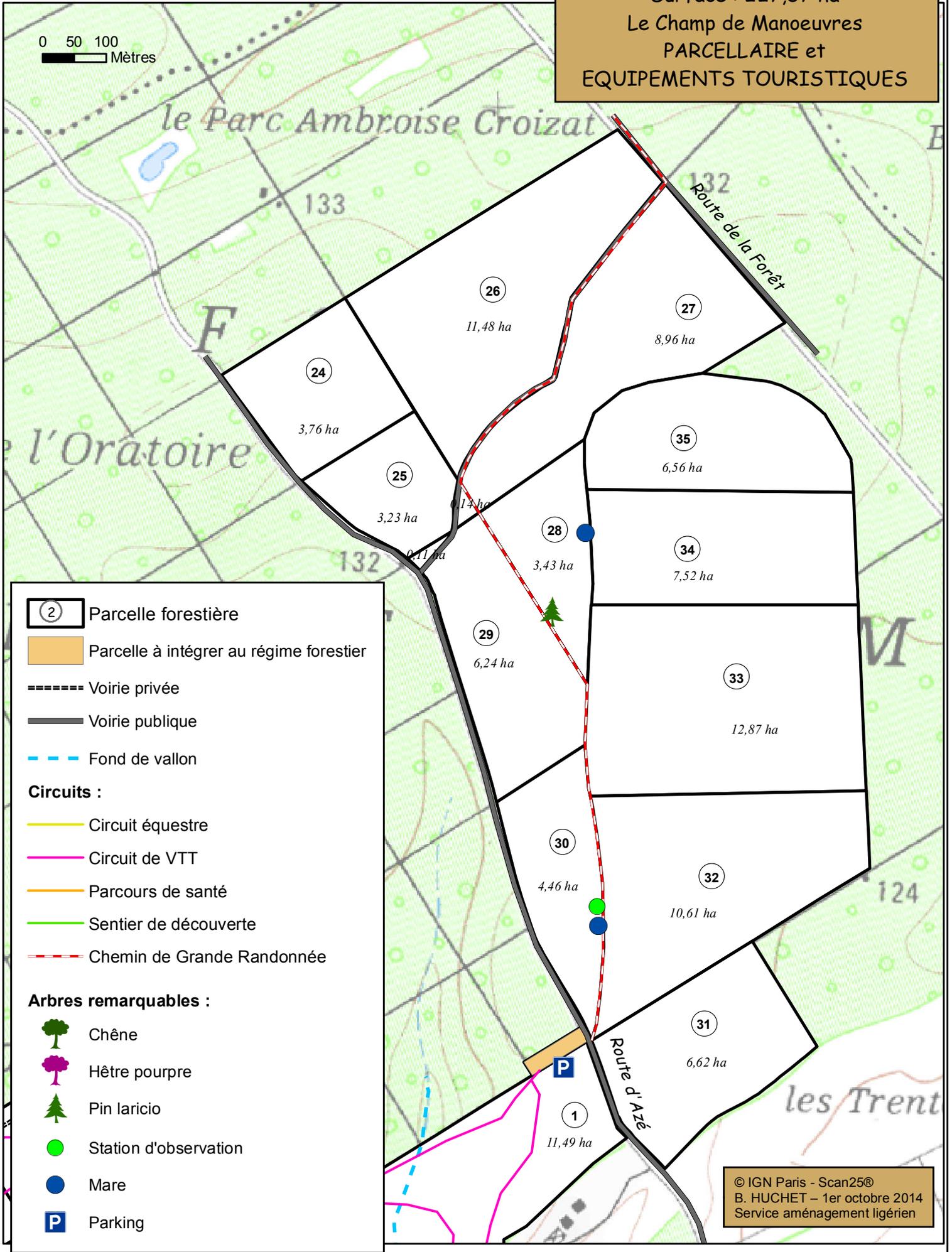
TCPS2 : taillis de chêne et de pin sylvestre de diamètre 20-25 cm

TCCT3 : taillis de chêne et de châtaignier diamètre 30-35 cm



FORET COMMUNALE DE VENDOME
 Surface : 227,87 ha
 Le Champ de Manoeuvres
 PARCELLAIRE et
 EQUIPEMENTS TOURISTIQUES

0 50 100
 Mètres

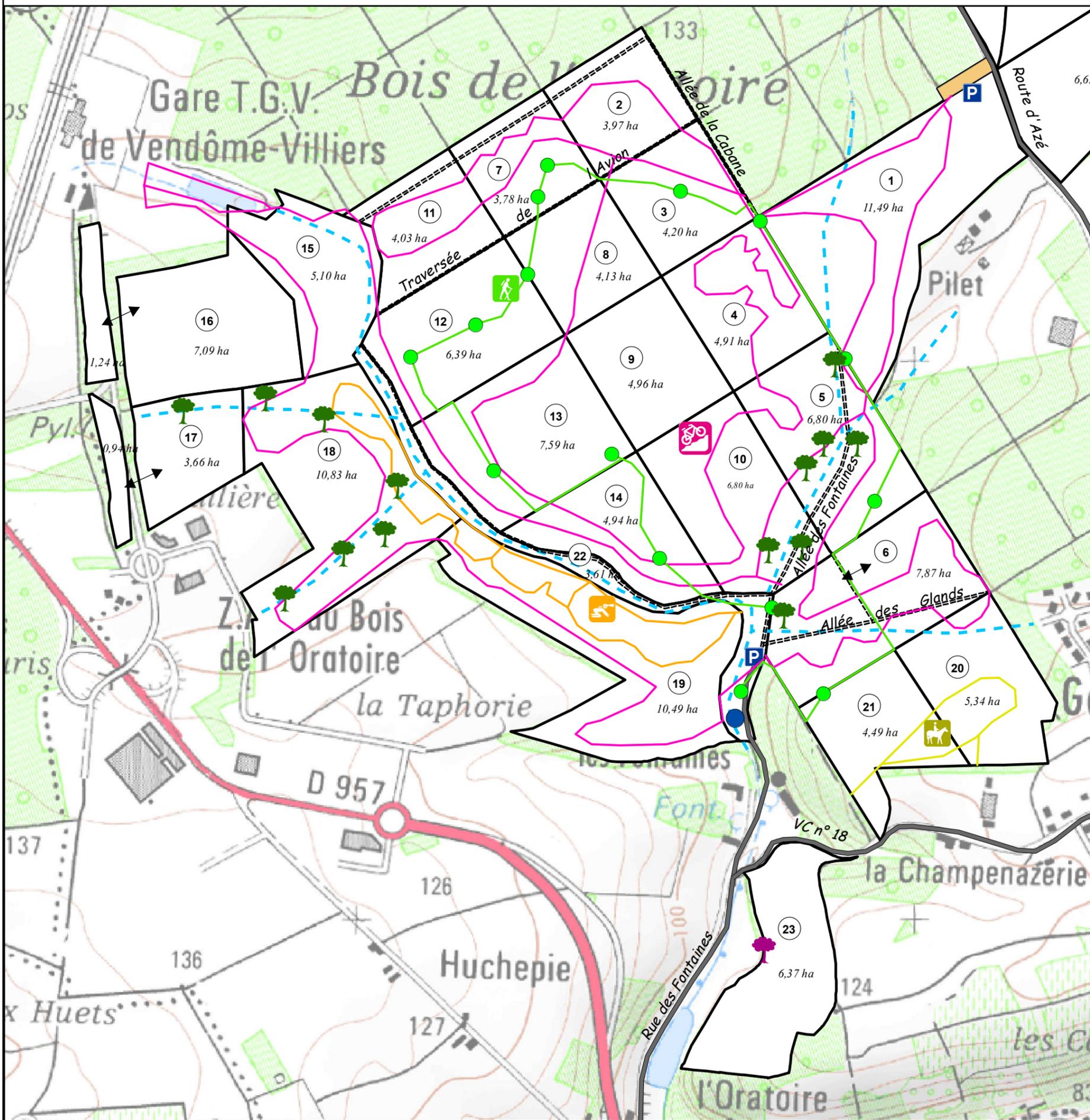


- 2 Parcelle forestière
- Parcelle à intégrer au régime forestier
- Voirie privée
- Voirie publique
- - - - - Fond de vallon
- Circuits :**
- Circuit équestre
- Circuit de VTT
- Parcours de santé
- Sentier de découverte
- · - · - · Chemin de Grande Randonnée

- Arbres remarquables :**
- Chêne
 - Hêtre pourpre
 - Pin laricio
 - Station d'observation
 - Mare
 - Parking



FORET COMMUNALE DE VENDOME
 Surface : 227,87 ha
 Bois de l'Oratoire
 PARCELLAIRE et
 EQUIPEMENTS TOURISTIQUES



Parcelle forestière (2)

Parcelle à intégrer au régime forestier

Voie privée (dashed line)

Voie publique (solid line)

Fond de vallon (dashed blue line)

Circuits :

- Circuit équestre (yellow line)
- Circuit de VTT (pink line)
- Parcours de santé (orange line)
- Sentier de découverte (green line)

Chêne (green tree icon)

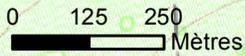
Hêtre pourpre (purple tree icon)

Pin laricio (green tree icon)

Station d'observation (green dot)

Source (blue dot)

Parking (P icon)



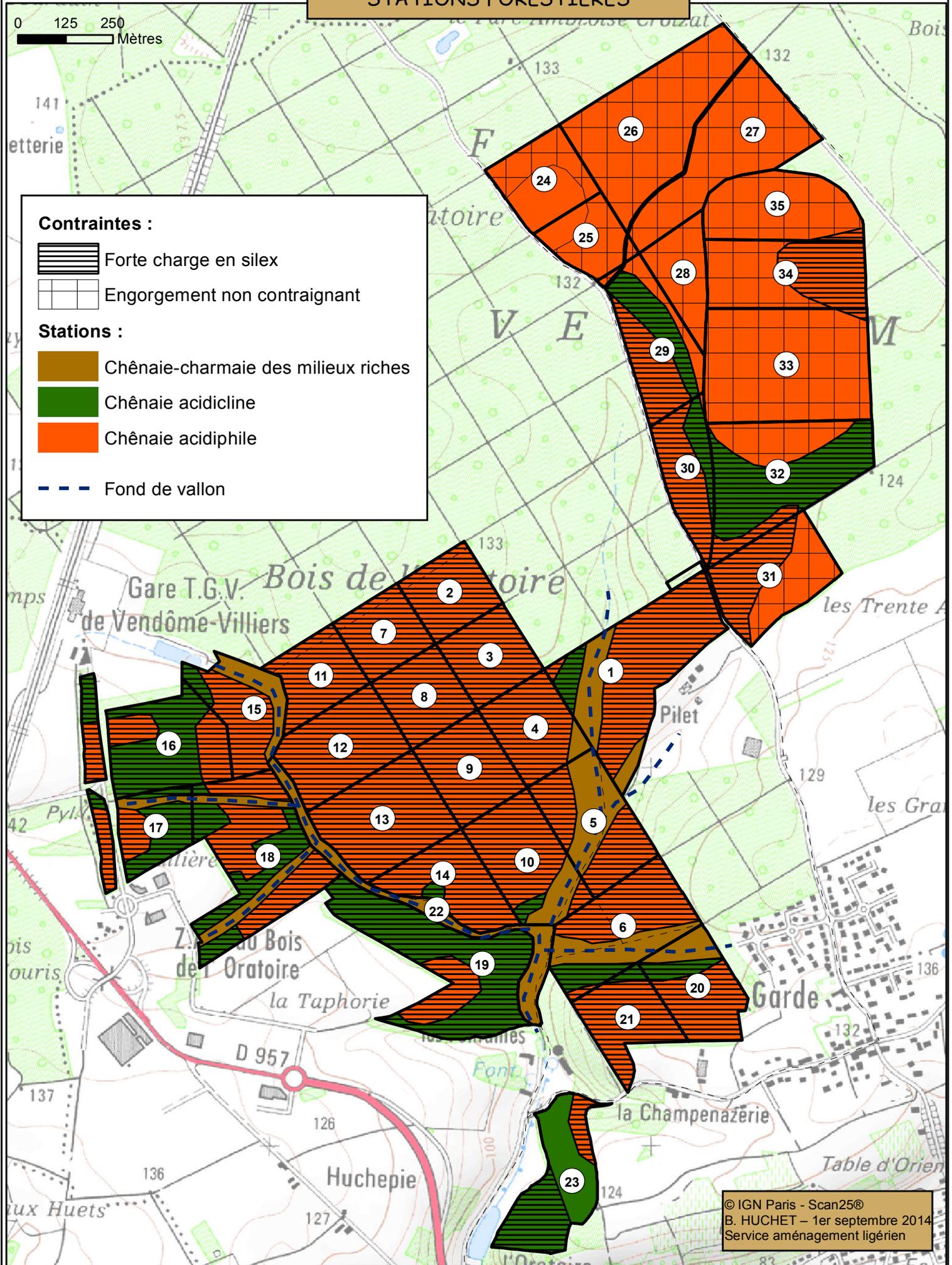
Contraintes :

- Forte charge en silex
- Engorgement non contraignant

Stations :

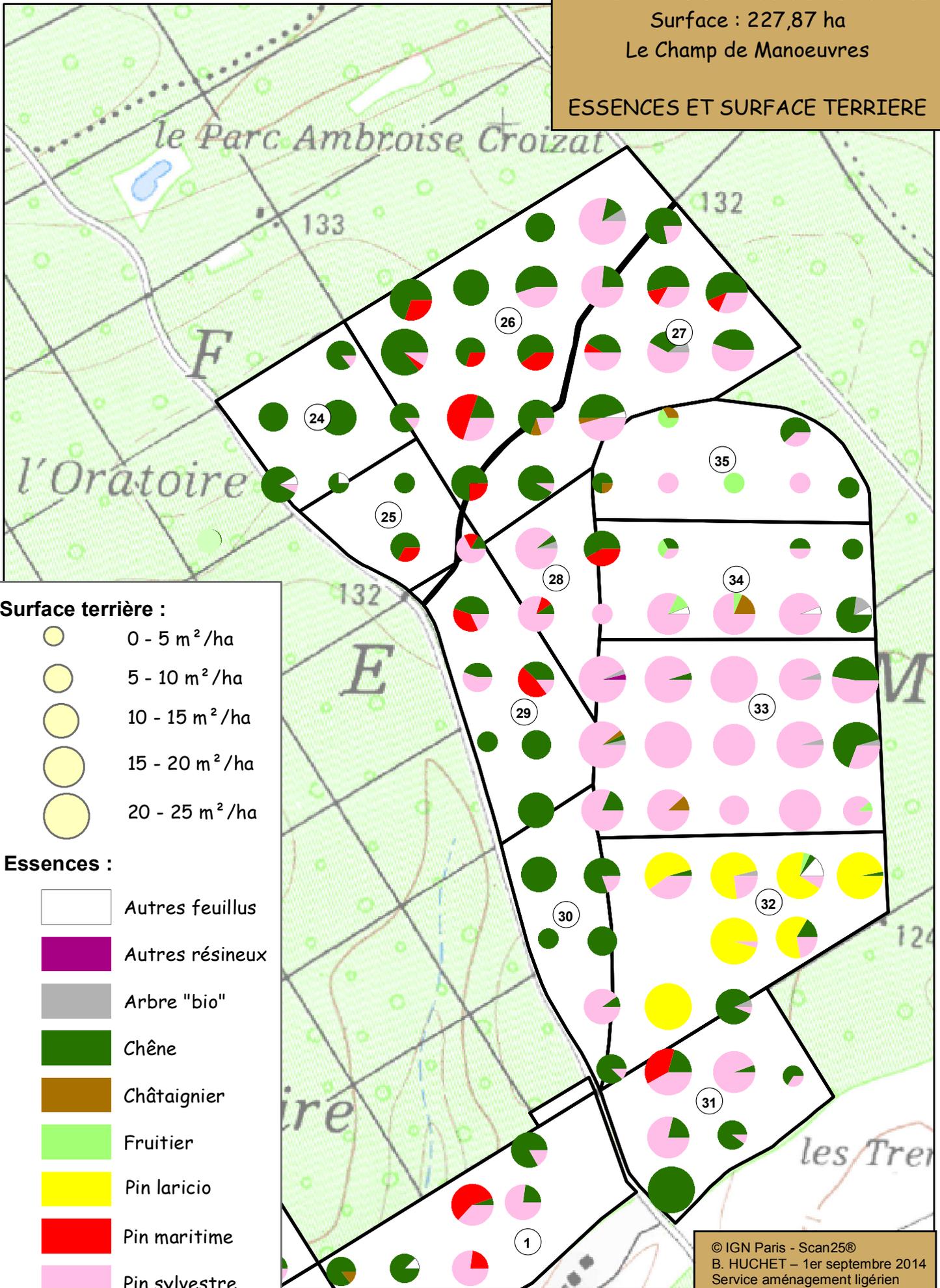
- Chênaie-charmaie des milieux riches
- Chênaie acidiline
- Chênaie acidiphile

Fond de vallon





FORET COMMUNALE DE VENDOME
 Surface : 227,87 ha
 Le Champ de Manoeuvres
 ESSENCES ET SURFACE TERRIERE



Surface terrière :

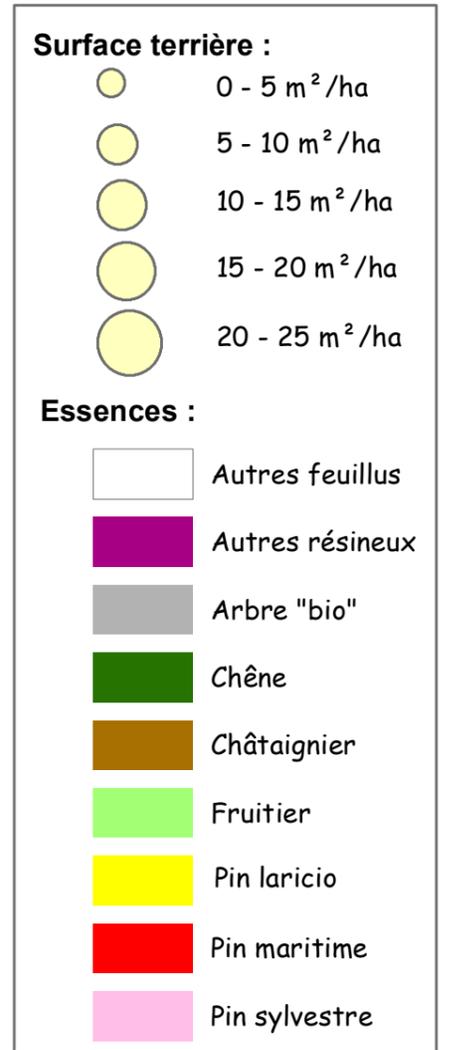
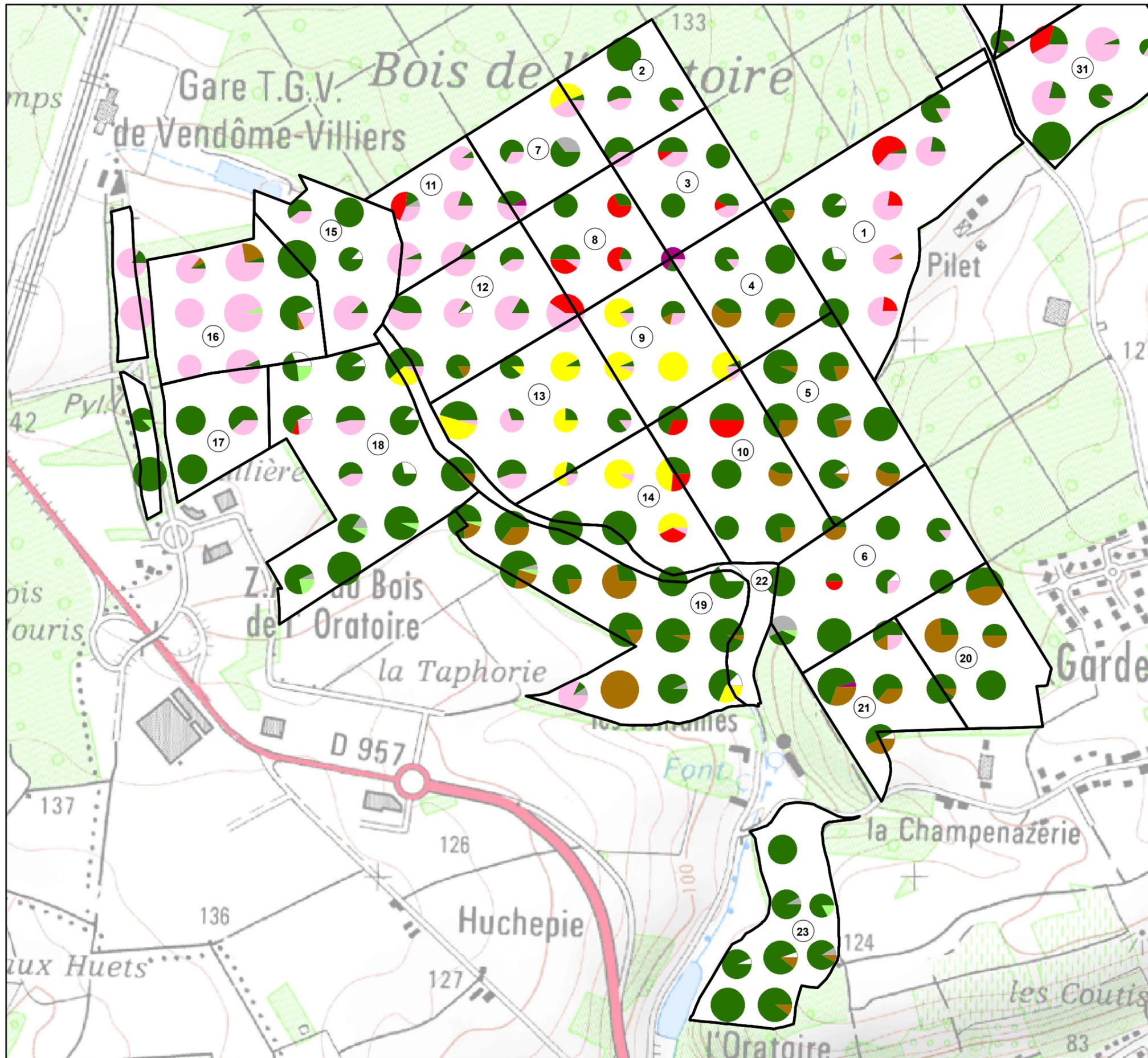
- 0 - 5 m²/ha
- 5 - 10 m²/ha
- 10 - 15 m²/ha
- 15 - 20 m²/ha
- 20 - 25 m²/ha

Essences :

- Autres feuillus
- Autres résineux
- Arbre "bio"
- Chêne
- Châtaignier
- Fruitier
- Pin laricio
- Pin maritime
- Pin sylvestre



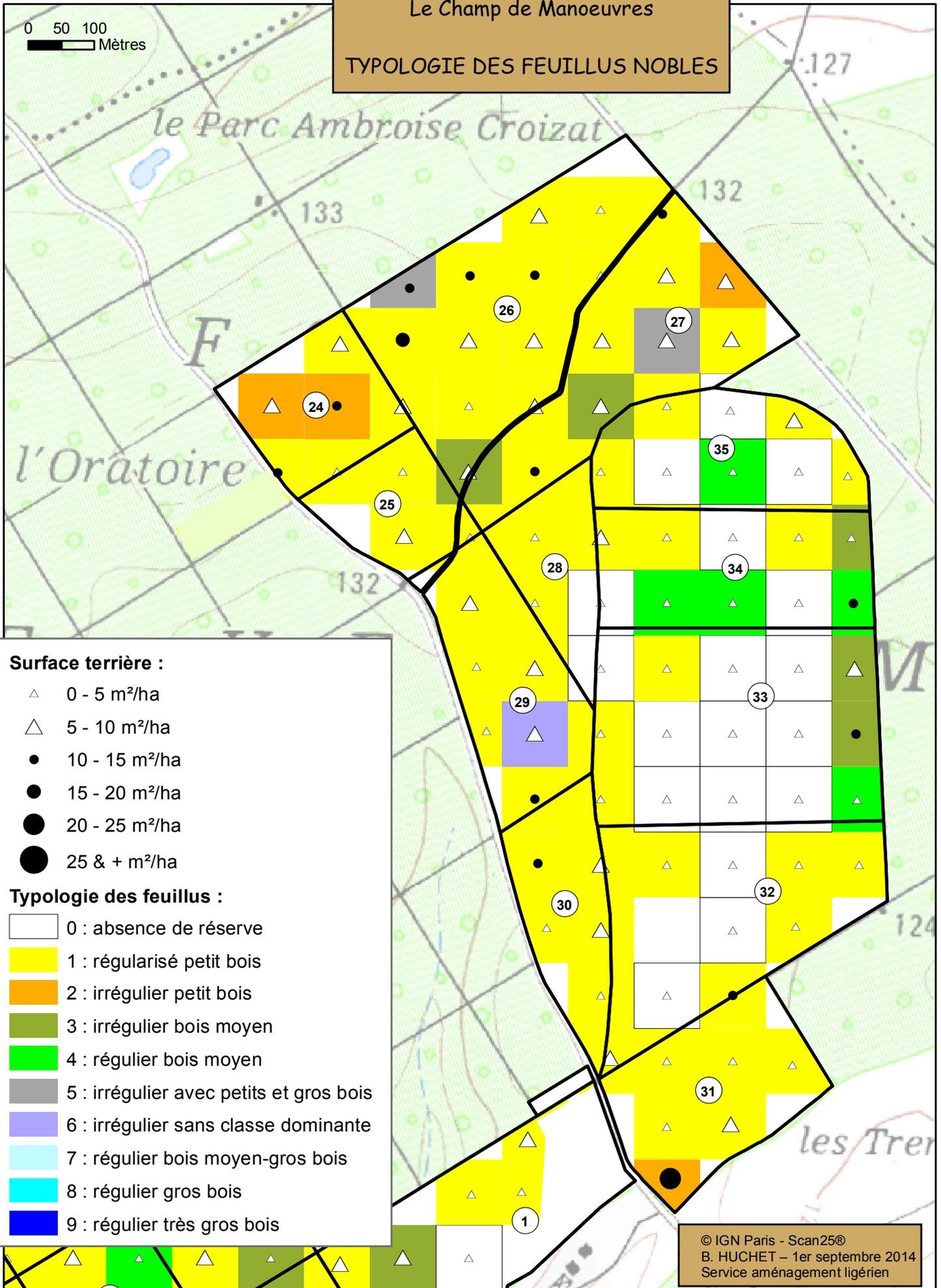
FORET COMMUNALE DE VENDOME
 Surface : 227,87 ha
 Bois de l'Oratoire
 ESSENCES ET SURFACE TERRIERE





TYPOLOGIE DES FEUILLUS NOBLES

0 50 100
Mètres



Surface terrière :

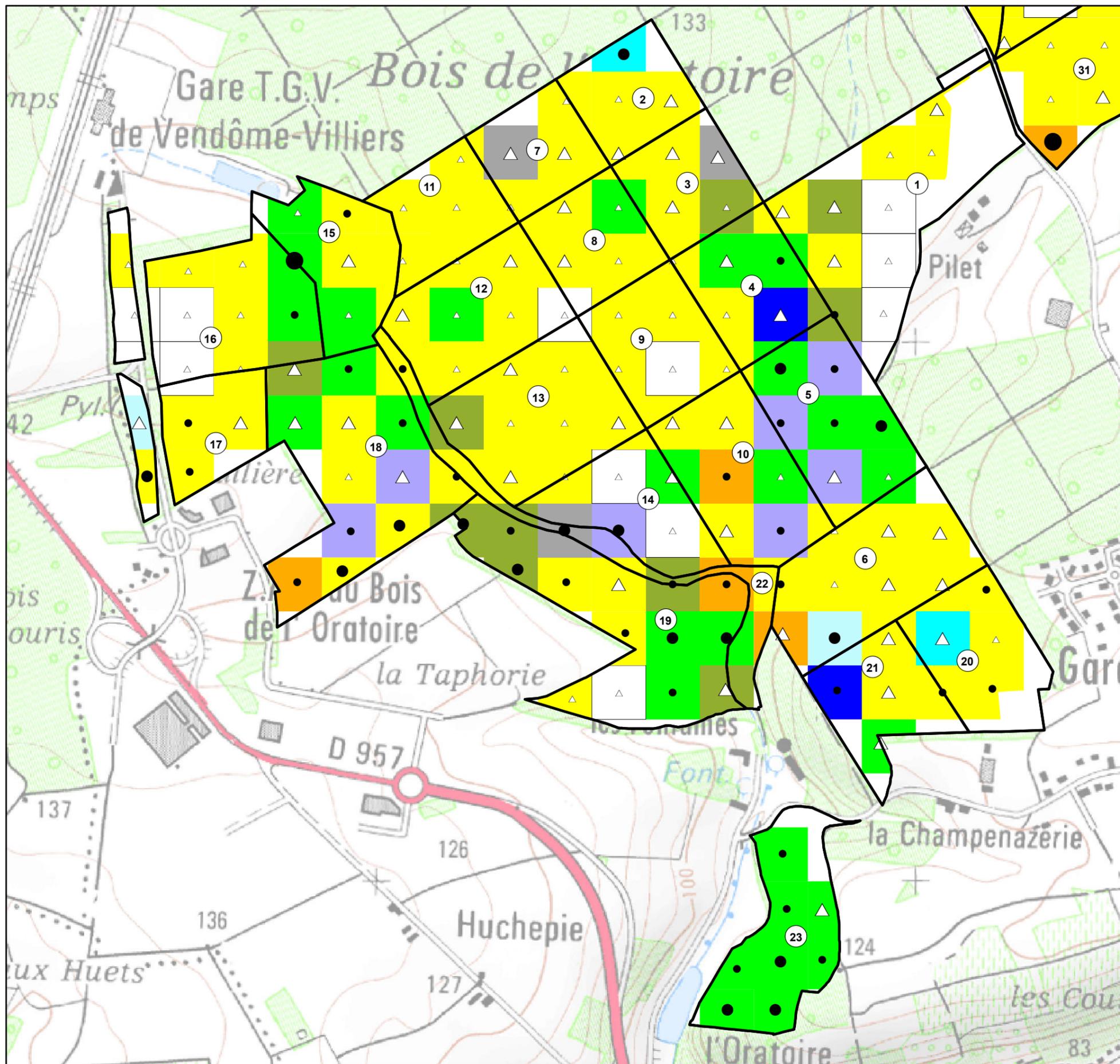
- △ 0 - 5 m²/ha
- △ 5 - 10 m²/ha
- 10 - 15 m²/ha
- 15 - 20 m²/ha
- 20 - 25 m²/ha
- 25 & + m²/ha

Typologie des feuillus :

- 0 : absence de réserve
- 1 : régularisé petit bois
- 2 : irrégulier petit bois
- 3 : irrégulier bois moyen
- 4 : régulier bois moyen
- 5 : irrégulier avec petits et gros bois
- 6 : irrégulier sans classe dominante
- 7 : régulier bois moyen-gros bois
- 8 : régulier gros bois
- 9 : régulier très gros bois

FORET COMMUNALE DE VENDOME
Surface : 227,87 ha
Bois de l'Oratoire

TYPOLOGIE DES FEUILLUS NOBLES

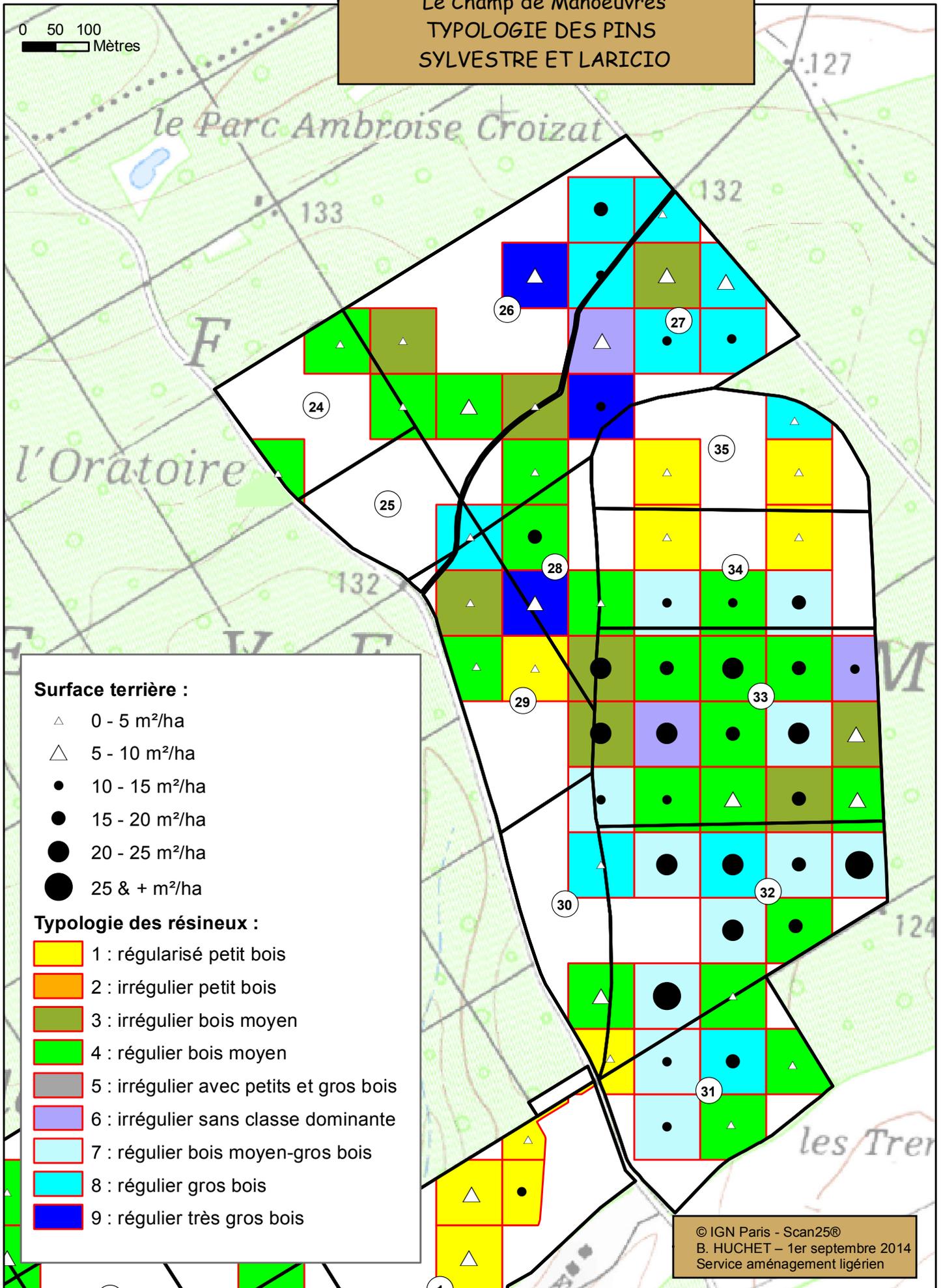
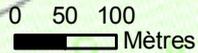


Surface terrière :

- △ 0 - 5 m²/ha
- △ 5 - 10 m²/ha
- 10 - 15 m²/ha
- 15 - 20 m²/ha
- 20 - 25 m²/ha
- 25 & + m²/ha

Typologie des feuillus :

- 0 : absence de réserve
- 1 : régularisé petit bois
- 2 : irrégulier petit bois
- 3 : irrégulier bois moyen
- 4 : régulier bois moyen
- 5 : irrégulier avec petits et gros bois
- 6 : irrégulier sans classe dominante
- 7 : régulier bois moyen-gros bois
- 8 : régulier gros bois
- 9 : régulier très gros bois



Surface terrière :

- △ 0 - 5 m²/ha
- △ 5 - 10 m²/ha
- 10 - 15 m²/ha
- 15 - 20 m²/ha
- 20 - 25 m²/ha
- 25 & + m²/ha

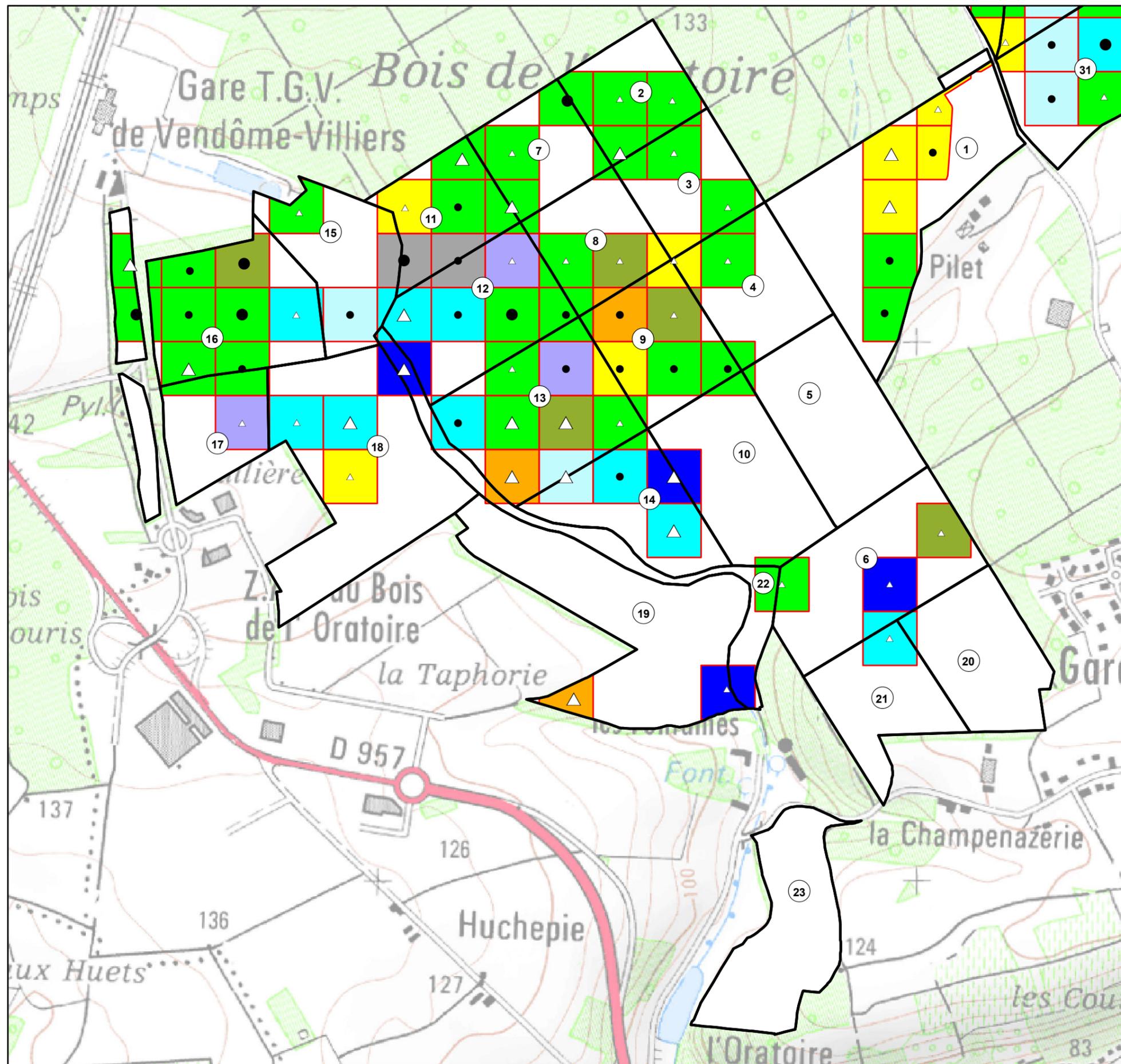
Typologie des résineux :

- 1 : régularisé petit bois
- 2 : irrégulier petit bois
- 3 : irrégulier bois moyen
- 4 : régulier bois moyen
- 5 : irrégulier avec petits et gros bois
- 6 : irrégulier sans classe dominante
- 7 : régulier bois moyen-gros bois
- 8 : régulier gros bois
- 9 : régulier très gros bois



FORET COMMUNALE DE VENDOME
 Surface : 227,87 ha
 Bois de l'Oratoire

TYPOLOGIE DES PINS
 SYLVESTRE ET LARICIO



Surface terrière :

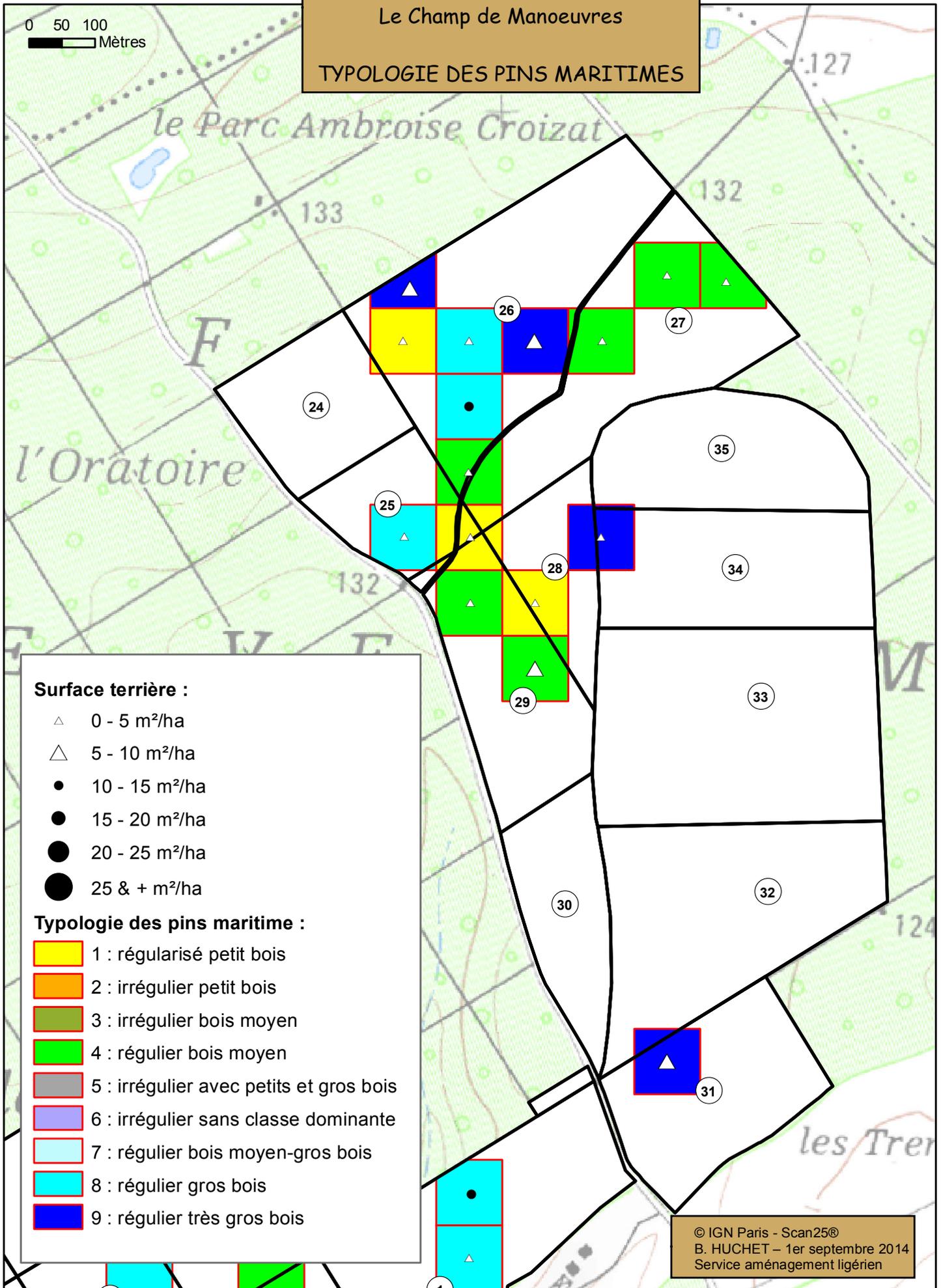
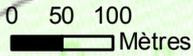
- △ 0 - 5 m²/ha
- △ 5 - 10 m²/ha
- 10 - 15 m²/ha
- 15 - 20 m²/ha
- 20 - 25 m²/ha
- 25 & + m²/ha

Typologie des résineux :

- 1 : régularisé petit bois
- 2 : irrégulier petit bois
- 3 : irrégulier bois moyen
- 4 : régulier bois moyen
- 5 : irrégulier avec petits et gros bois
- 6 : irrégulier sans classe dominante
- 7 : régulier bois moyen-gros bois
- 8 : régulier gros bois
- 9 : régulier très gros bois



FORET COMMUNALE DE VENDOME
 Surface : 227,87 ha
 Le Champ de Manoeuvres
 TYPOLOGIE DES PINS MARITIMES

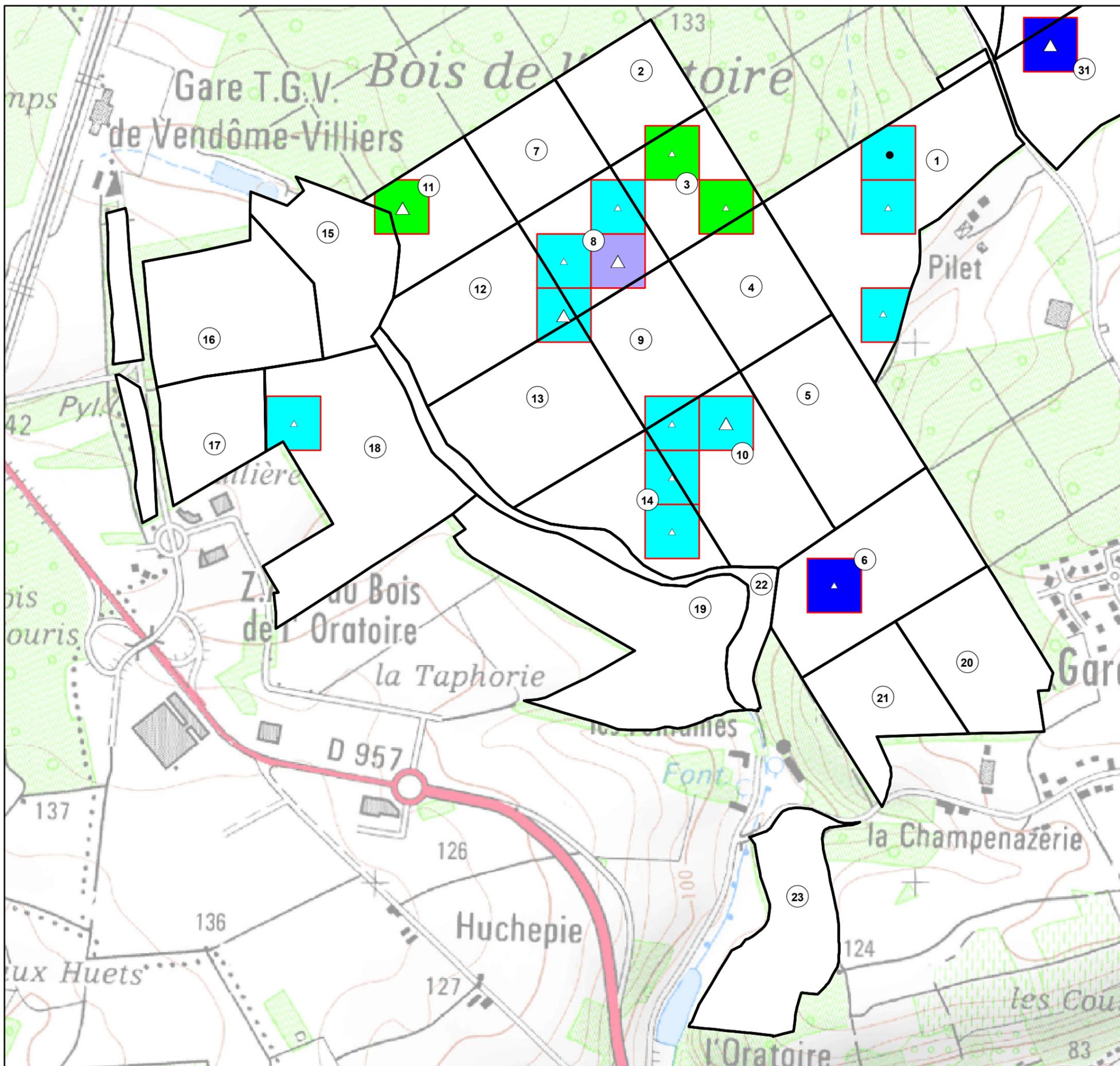


Surface terrière :

- △ 0 - 5 m²/ha
- △ 5 - 10 m²/ha
- 10 - 15 m²/ha
- 15 - 20 m²/ha
- 20 - 25 m²/ha
- 25 & + m²/ha

Typologie des pins maritime :

- 1 : régularisé petit bois
- 2 : irrégulier petit bois
- 3 : irrégulier bois moyen
- 4 : régulier bois moyen
- 5 : irrégulier avec petits et gros bois
- 6 : irrégulier sans classe dominante
- 7 : régulier bois moyen-gros bois
- 8 : régulier gros bois
- 9 : régulier très gros bois



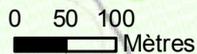
FORET COMMUNALE DE VENDOME
 Surface : 227,87 ha
 Bois de l'Oratoire
 TYPOLOGIE DES PINS MARITIME

Surface terrière :

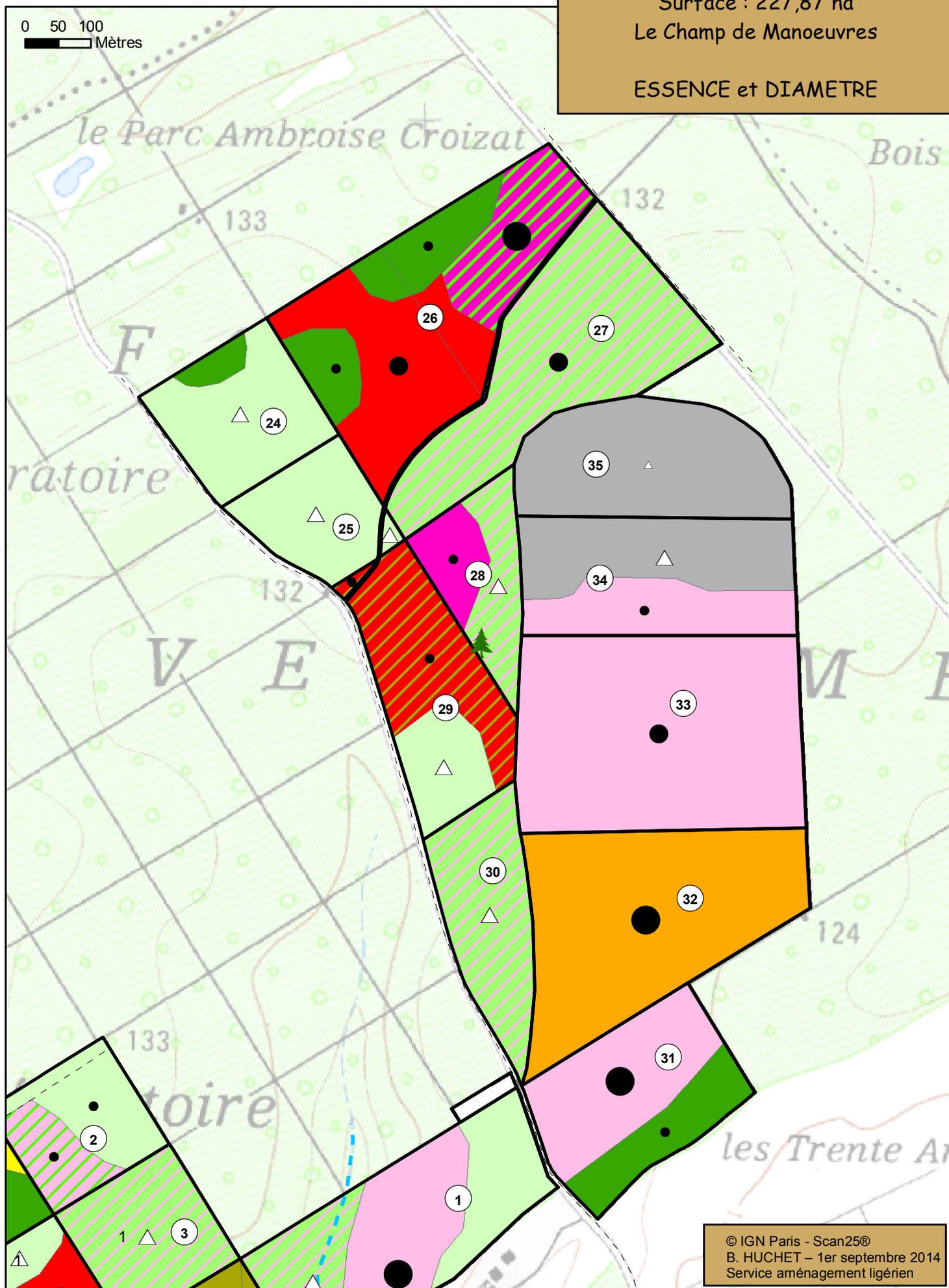
- △ 0 - 5 m²/ha
- △ 5 - 10 m²/ha
- 10 - 15 m²/ha
- 15 - 20 m²/ha
- 20 - 25 m²/ha
- 25 & + m²/ha

Typologie des pins maritime :

- 1 : régularisé petit bois
- 2 : irrégulier petit bois
- 3 : irrégulier bois moyen
- 4 : régulier bois moyen
- 5 : irrégulier avec petits et gros bois
- 6 : irrégulier sans classe dominante
- 7 : régulier bois moyen-gros bois
- 8 : régulier gros bois
- 9 : régulier très gros bois

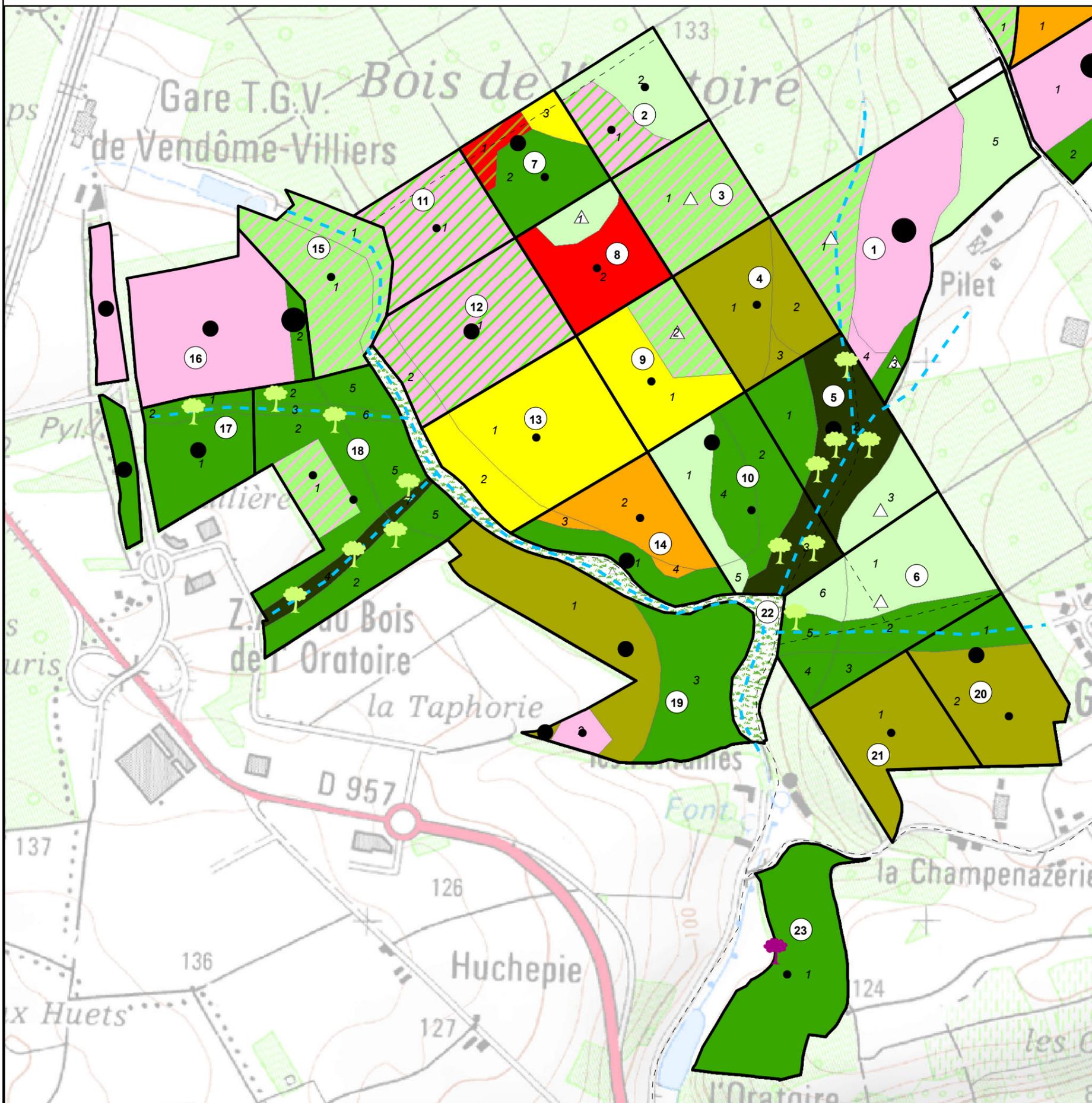


FORET COMMUNALE DE VENDOME
Surface : 227,87 ha
Le Champ de Manoeuvres
ESSENCE et DIAMETRE





FORET COMMUNALE DE VENDOME
 Surface : 227,87 ha
 Bois de l'Oratoire
 ESSENCE et DIAMETRE



Surface terrière (m²/ha) :

- △ 0 - 5
- △ 5 - 10
- 10 - 15
- 15 - 20
- 20 - 25

Arbres remarquables :

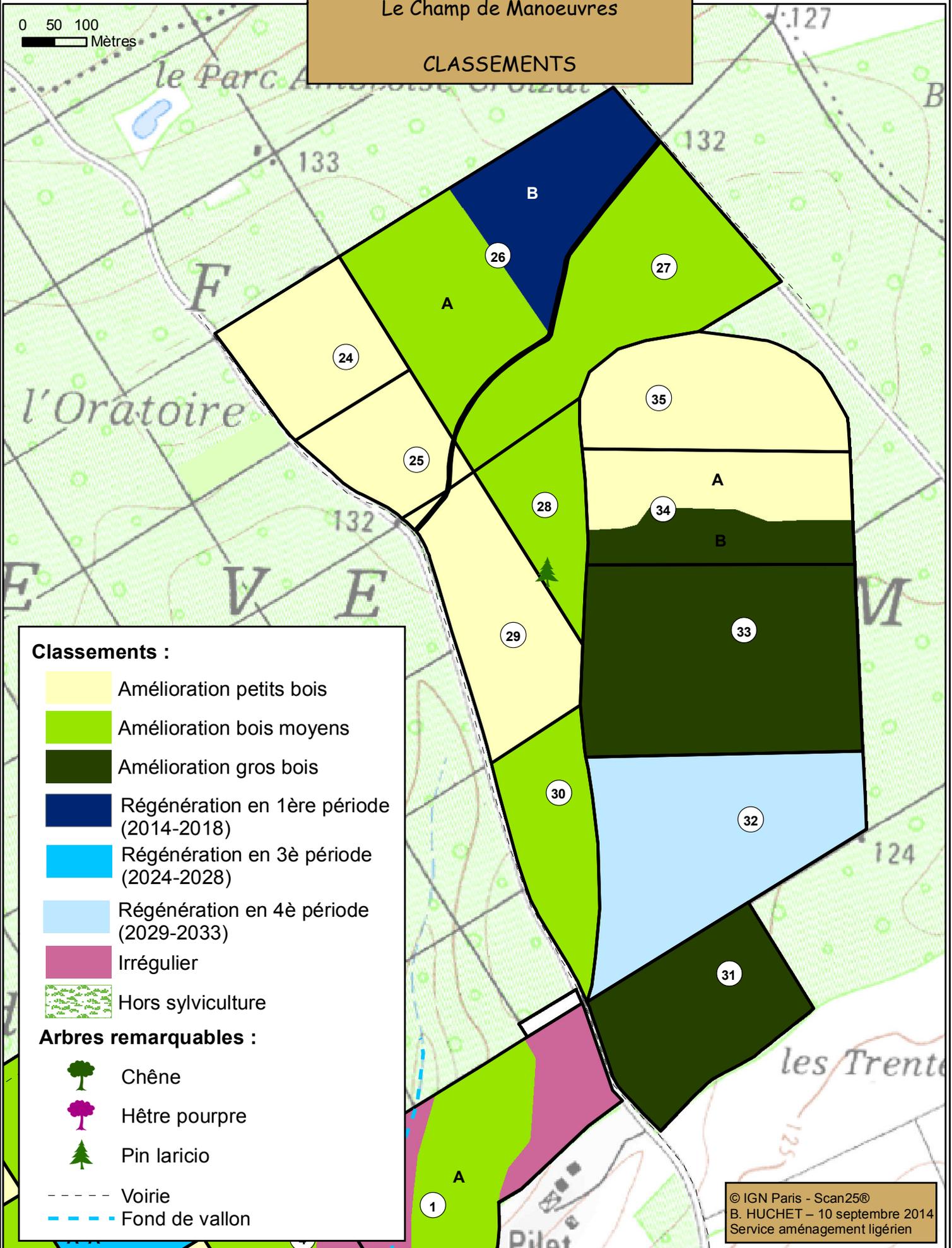
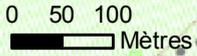
- Chêne
- Hêtre pourpre
- Pin laricio

Essence et diamètre :

- Chêne de diamètre 10-25 cm
- Chêne de diamètre 30-45 cm
- Chêne de diamètre 50-55 cm
- Chêne-châtaignier de diamètre 30-35 cm
- Chêne-pin sylvestre de diamètre 20-35 cm
- Mélange fruitier-résineux de diamètre 20-25 cm
- Pin laricio de diamètre 20-35 cm
- Pin laricio de diamètre 40 cm &+
- Pin sylvestre de diamètre 20-35 cm
- Pin sylvestre de diamètre 40 cm &+
- Pin sylvestre et chêne de diamètre 20-35 cm
- Pin sylvestre et chêne de diamètre 40-45 cm
- Pin maritime de diamètre 40 cm&+
- Pin maritime avec chêne ou pin sylvestre de diamètre 20-35 cm
- Prairie
- Voirie
- Fond de vallon



CLASSEMENTS



Classements :

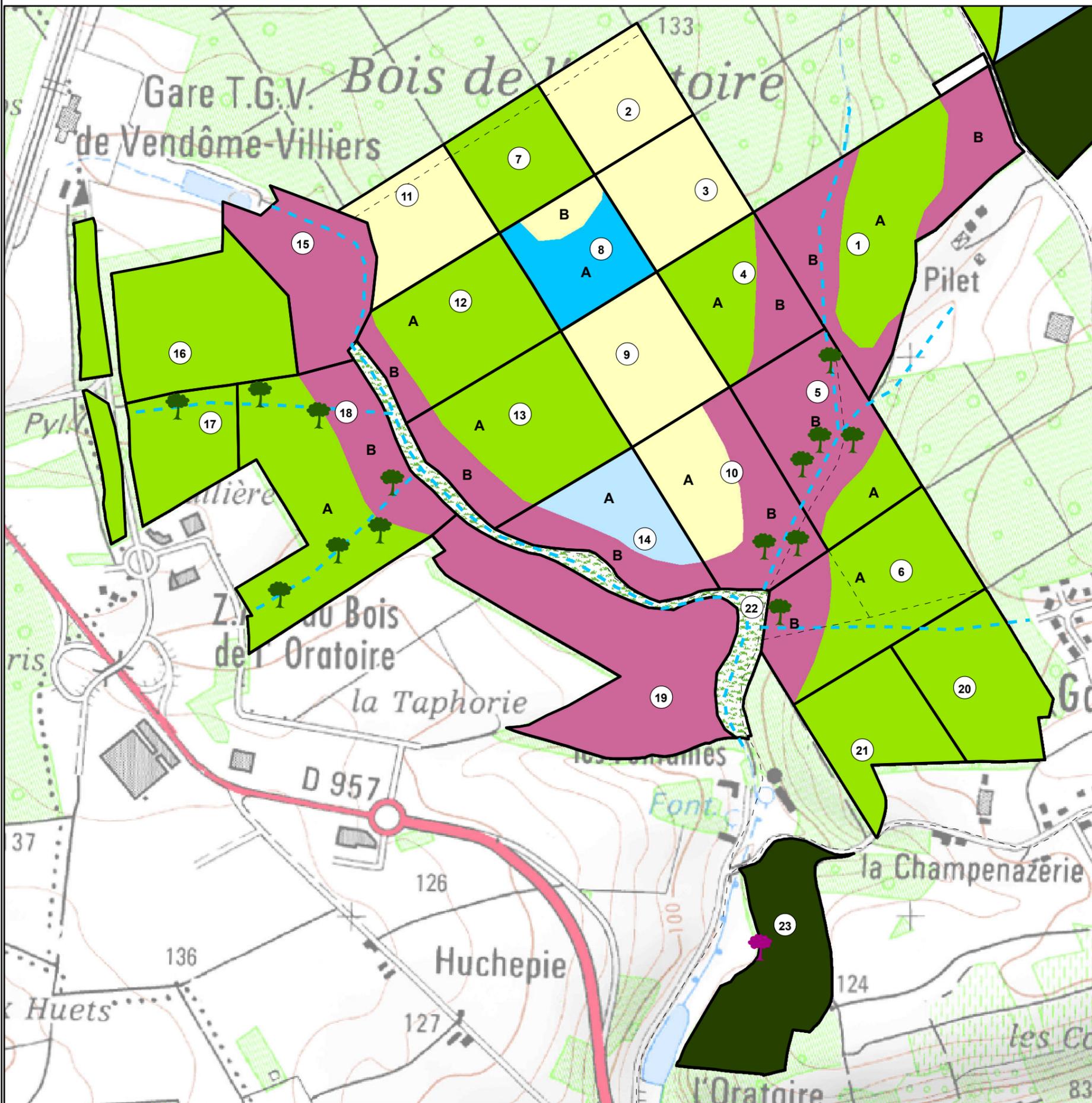
- Amélioration petits bois
- Amélioration bois moyens
- Amélioration gros bois
- Régénération en 1ère période (2014-2018)
- Régénération en 3è période (2024-2028)
- Régénération en 4è période (2029-2033)
- Irrégulier
- Hors sylviculture

Arbres remarquables :

- Chêne
- Hêtre pourpre
- Pin laricio
- Voirie
- Fond de vallon



FORET COMMUNALE DE VENDOME
 Surface : 227,87 ha
 Bois de l'Oratoire
 CLASSEMENTS



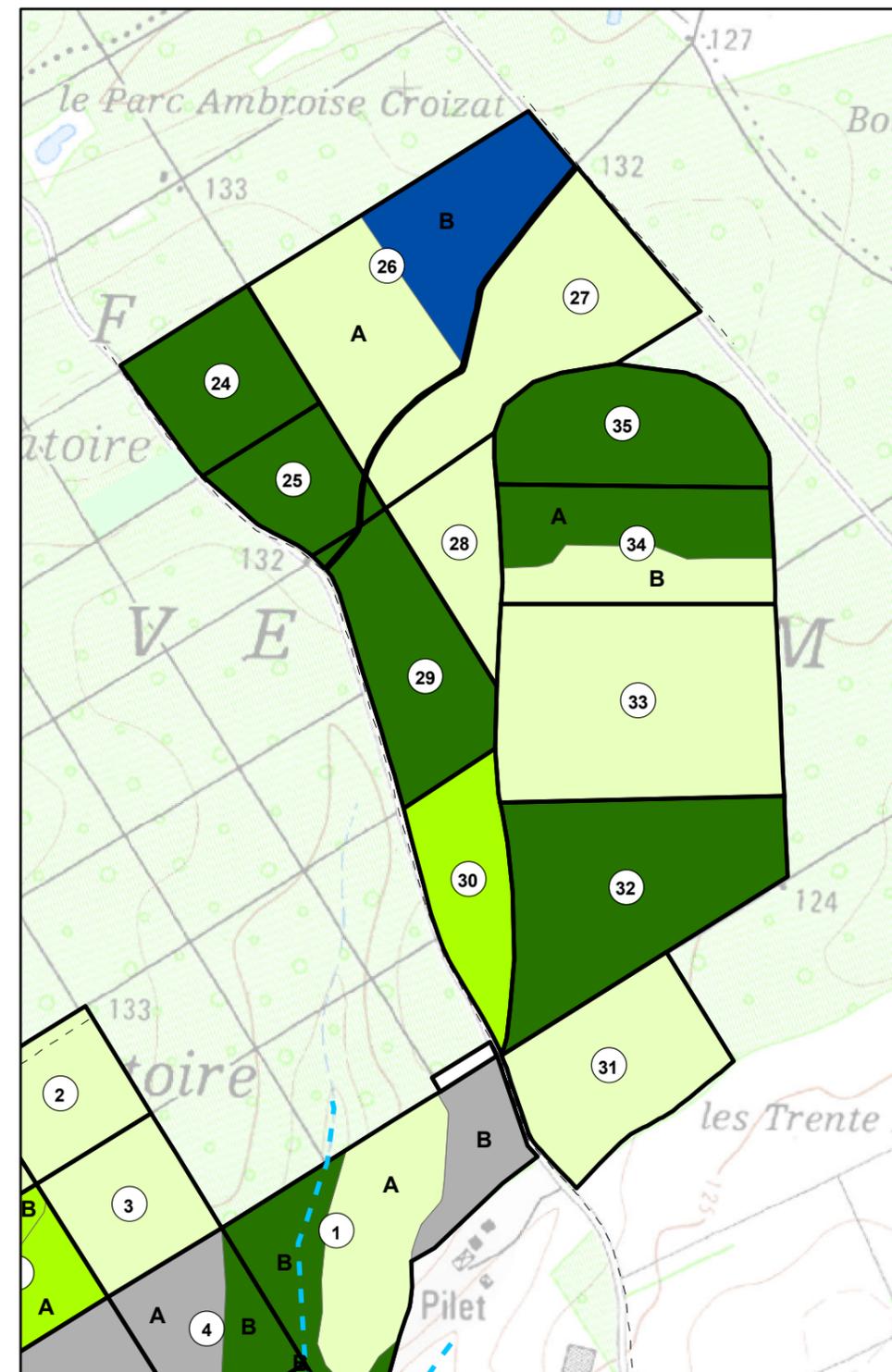
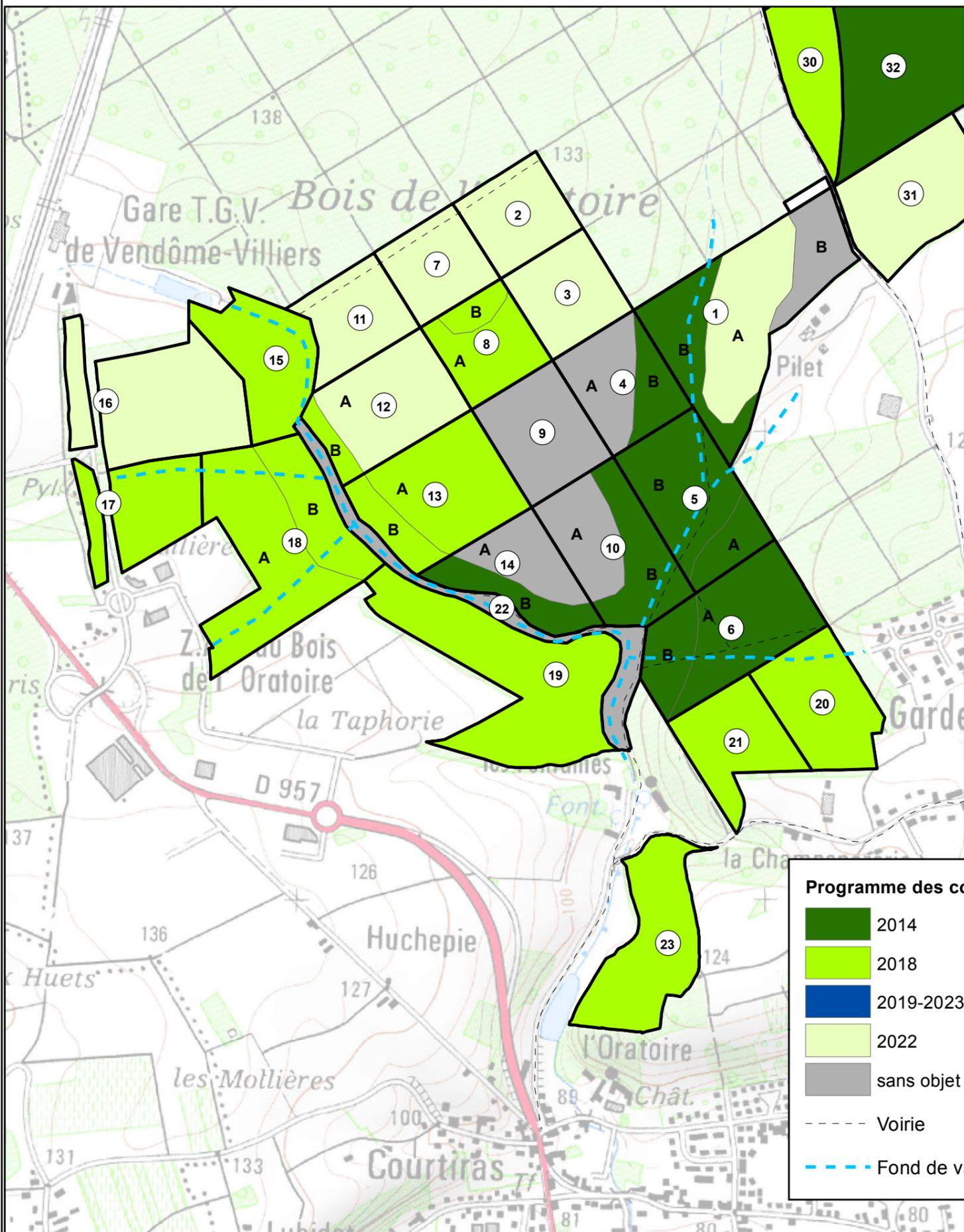
Classements :

- Amélioration petits bois
- Amélioration bois moyens
- Amélioration gros bois
- Régénération en 1ère période (2014-2018)
- Régénération en 3ème période (2024-2028)
- Régénération en 4ème période (2029-2033)
- Irrégulier
- Hors sylviculture

Arbres remarquables :

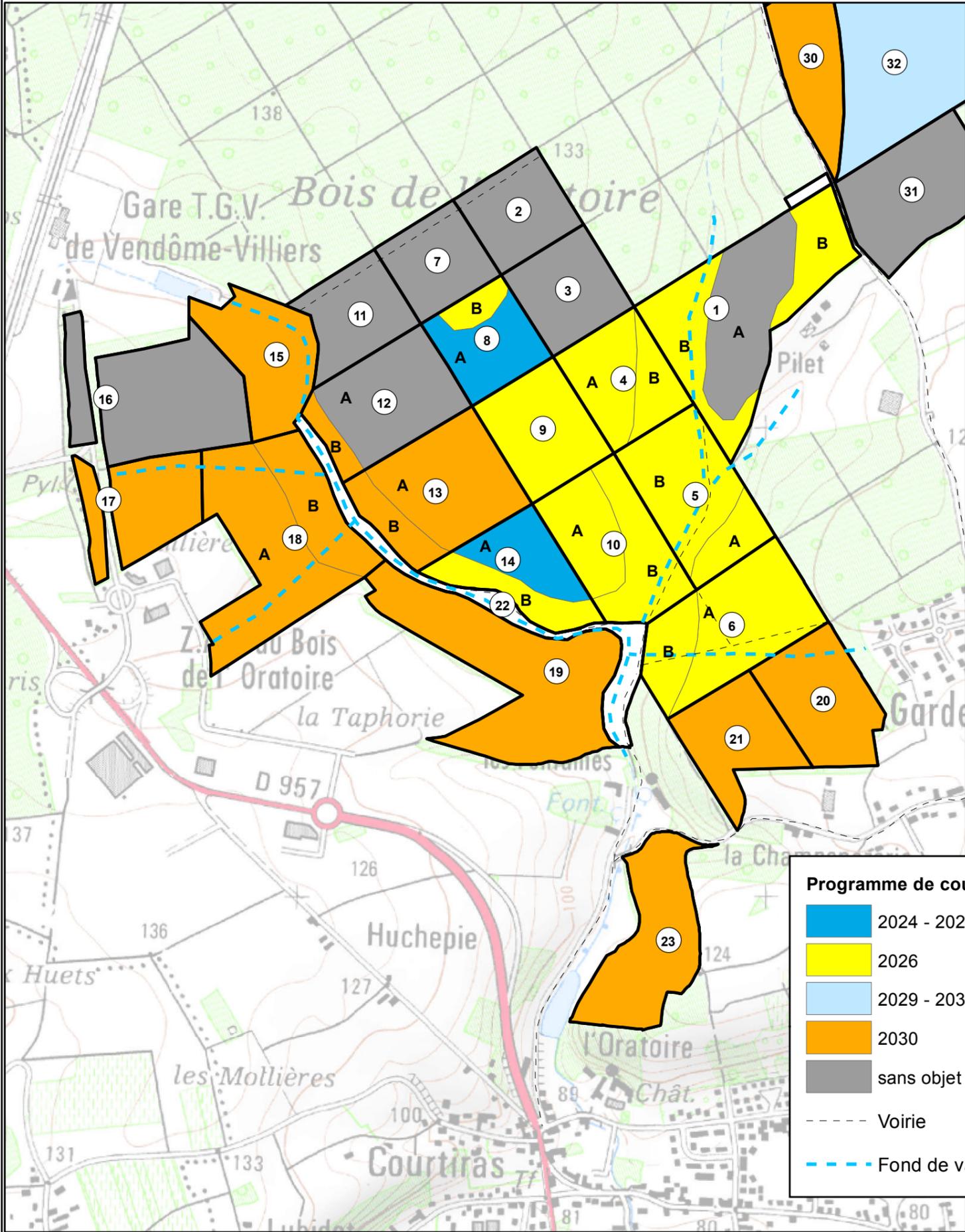
- Chêne
- Hêtre pourpre
- Pin laricio
- Voirie
- Fond de vallon

FORET COMMUNALE DE VENDOME
Surface : 227,87 ha
PASSAGE en coupe 2014-2023





FORET COMMUNALE DE VENDOME
 Surface : 227,87 ha
 PASSAGE en coupe 2024-2033



Programme de coupes 2024 2033 :

- 2024 - 2028
- 2026
- 2029 - 2033
- 2030
- sans objet pour la période
- Voirie
- Fond de vallon

